

GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT



MAROC

**EVALUATION DE L'ASSISTANCE DE LA BANQUE -
SECTEUR DES EQUIPEMENTS COLLECTIFS**

**DEPARTEMENT DE L'EVALUATION DES OPERATIONS
(OPEV)**

19 décembre 2005

TABLE DES MATIERES

SIGLES ET ABREVIATIONS :	iv
RESUME ANALYTIQUE	v
1. CONTEXTE	1
1.1 Objectif de l'étude et méthodologie	1
1.2 Contexte socio-économique du Pays	1
1.3 Contraintes et stratégies de développement sectoriel du Pays	1
2. EVALUATION DE LA STRATEGIE D'ASSISTANCE DE LA BANQUE	3
2.1. Politique de la Banque dans le secteur des Equipements collectifs	3
2.2 Pertinence et cohérence des stratégies d'assistance de la Banque :	3
3. EVALUATION DES OPERATIONS DE PRÊT	4
3.1 Opérations de prêt : composition et situation de portefeuille	4
3.2 Pertinence et qualité à l'entrée	5
3.3 Efficacité des opérations	5
3.4 Efficience des opérations	7
3.5 Impact sur le développement institutionnel	8
3.6 Durabilité des opérations	9
3.7 Aspects transversaux	10
4. EVALUATION DE L'ASSISTANCE HORS-PRETS	11
4.1. Etudes économiques et sectorielles	11
4.2 Dialogue de politique	12
4.3. Coordination de l'aide, cofinancement et mobilisation des ressources	12
5. PERFORMANCES DES PARTENAIRES	13
5.1 Emprunteur et Agences d'exécution	13
5.2 La Banque	14
5.3 Les autres donateurs et cofinanciers	15
5.4 Les autres parties prenantes	15
6. ÉVALUATION D'ENSEMBLE	16
6.1 Analyse contre-factuelle	16
6.2 Evaluation d'ensemble de l'assistance de la Banque	16
7. LEÇONS ET RECOMMANDATIONS	18
7.1 Leçons	18
7.2 Recommandations à la Banque	18

7.3	Recommandations au Pays	19
-----	-------------------------------	----

LISTE DES ANNEXES :

		Nombre des pages
Annexe 1	Indicateurs Economiques et Financiers du Maroc	<u>1</u>
Annexe 2	Notation par Projet et Notation du Secteur	<u>3</u>
Annexe 3	Tableau des Performances et des Résultats des Opérations	<u>1</u>
Annexe 4	Résumés des Performances et des opérations	<u>2</u>
Annexe 5	Matrices des leçons et des Recommandations	<u>2</u>
Annexe 6	Statistiques Eau et Electricité	<u>1</u>
Annexe 7	Bibliographie.	<u>2</u>

EQUIVALENCES ET UNITES DE MESURE

Equivalences monétaires (mai 2005) :

Unité monétaire = Dirham marocain = DHM

1 UC = 1,486622 USD

1 UC = 1,20627 EURO

1 UC = 3,2032 DHM

Exercice fiscal :

01 janvier - 31 décembre

Unités de mesure :

1 km = kilomètre = 1000 m

1 ha = hectare = 10000 m²

1 m³ = mètre cube

1 m³/j = mètre cube par jour

1 GW = Gigawatt = 1000 MW

1 GWh = Gigawatt-heure = 1000 MWh

1 kV = Kilovolt = 1000 volts (V)

1 kW = Kilowatt = 1000 watts (W)

1 kWh = Kilowatt-heure = 1000 Wh

1 MW = Mégawatt = 1000 kW

1 MWh = Mégawatt heure = 1000 kWh

SIGLES ET ABREVIATIONS :

AEP	:	Alimentation en eau potable
AFD	:	Agence Française de Développement
BAD	:	Banque Africaine de Développement
BID	:	Banque Islamique de Développement
BT	:	Basse Tension
DGH	:	Direction générale de l'hydraulique
DSP	:	Document de stratégie par pays
FAD	:	Fonds Africain de Développement
FAT	:	Fonds d'Assistance Technique
HT	:	Haute Tension
KfW	:	Kreditanstalt für Wiederaufbau
LYDEC	:	Lyonnaise Des Eaux de Casablanca
MATEE	:	Ministère de l'aménagement du territoire, de l'eau et de l'environnement
ONE	:	Office national de l'électricité
ONEP	:	Office national de l'eau potable
OPEP	:	Organisation des pays exportateurs de pétrole
ORMVA	:	Office régional de mise en valeur agricole
PAGER	:	Programme d'approvisionnement groupé en eau potable des populations rurales
PAS-Eau	:	Programme d'ajustement sectoriel de l'eau
PERG	:	Programme d'Electrification Rurale Globale
PIB	:	Produit Intérieur Brut
PNER	:	Programme National d'Electrification Rurale
PNDES	:	Plan national de développement économique et social
RADEEF	:	Régie autonome de distribution d'eau et d'électricité de Fès
TRE	:	Taux de rentabilité économique
TRIF	:	Taux de rentabilité interne financière
UE	:	Union européenne

RESUME ANALYTIQUE

Objectif de l'étude et méthodologie

1. Cette évaluation de l'assistance du Groupe de la Banque au Maroc porte sur la période 1996-2004. L'évaluation inclue à la fois les prêts et les activités hors prêts (études, assistance, dialogue de politique, revue de portefeuille et coordination de l'aide). Elle porte aussi sur les aspects sectoriels, intersectoriels et transversaux (pauvreté, genre, environnement, intégration régionale, secteur privé). Elle est menée selon trois directions : i) la stratégie d'assistance à travers l'analyse des DSP, les activités d'analyse et de conseil, ainsi que la coordination de l'assistance ; ii) les objectifs des programmes, en termes de pertinence et qualité à l'entrée, d'efficacité, d'efficience, d'impact institutionnel et de durabilité ; et iii) les responsabilités des intervenants (Banque, Emprunteur, Bailleurs, autres Parties), compte tenu des résultats.

2. L'évaluation s'est déroulée en trois phases : i) recherche d'informations au siège de la Banque et entretien avec l'Economiste-pays ; ii) mission au Maroc afin de valider et de compléter certaines constatations préliminaires; et enfin (iii) rédaction du rapport.

Contexte socio-économique du Pays

1. Sur la période 1996-2004, le taux de croissance moyen a été de 3,6% par an et la dette extérieure a été ramenée à 35% du PIB (68% en 1995). Mais cette croissance n'a pas permis de créer suffisamment d'emplois et de réduire la pauvreté. Le chômage a peu baissé et touche plus les zones urbaines (24%) et les jeunes (33,7%). La pauvreté a augmenté en milieu rural.

1 PERFORMANCES DE LA BANQUE

1.1. La Banque n'a pas su utiliser l'assistance technique comme un moyen de renforcement du dialogue de politique et comme un outil de veille informative. Les interventions ont été faites au coup par coup et à la seule demande du Maroc. La Banque accompagne peu le Pays dans son développement sectoriel et perd l'avantage comparatif qu'ont d'autres Bailleurs.

1.2. Paradoxalement, ce sont les projets identifiés et préparés qui ont connu des délais 3 à 4 fois plus longs que prévus. Les contraintes de procédures, les modifications des projets, et l'inadéquation de la contrepartie locale aux besoins annuels de dépenses en devises ont constitué les principaux facteurs de retards des projets. Les facteurs sont externes à la Banque, même si l'insuffisance de supervision et les retards de décaissement les aggravent.

1.3. La Banque semble manifester une insuffisante connaissance des besoins et des potentialités actuelles du secteur privé marocain et n'a pas pu développer des produits financiers adaptés et développer une politique de proximité avec les Acteurs. Si cette situation perdure, la Banque risque de perdre sa position sur le marché marocain, par tarissement de demandes de prêts, alors que les besoins du Maroc en Equipements collectifs sont importants. La Banque devrait donc anticiper et constituer un réservoir de projets potentiels pour le Maroc.

1.4. Depuis 1995, la Banque a permis au Maroc de répondre à ses défis sectoriels majeurs et d'accroître les taux d'accès aux services de base. Après 2000, la Banque a intégré des projets de réformes sectorielles et a renforcé le dialogue de politique par association de la Société civile à l'appropriation des programmes. L'assistance est donc satisfaisante (2,9).

2. LEÇONS ET RECOMMANDATIONS

2.1 Leçons

2.1.1. Grandes tendances sectorielles : (Voir : 1.3.6 ; 1.3.7 ; 2.2.3 ; 3.3.1 ; 3.3.4 ; Annexe 6.)

- i) Le pays n'ayant pas su bien maîtriser de la consommation d'électricité, elle va augmenter plus vite que la croissance économique et nécessiter un surinvestissement.
- ii) La difficulté de mobiliser de nouvelles ressources d'eau et la répartition déséquilibrée va provoquer l'inadéquation de l'offre à la demande. L'alternative sera la réduction des pertes des réseaux, le recyclage des eaux usées et le désenvasement des barrages.

2.1.2. Tarification et accès aux ressources: (Voir : 3.3.2 à 3.4.4 ; Annexe 6.)

- i) Les populations à faible revenu manifestent une tendance au tassement de leur demande marchande d'eau et d'électricité, du fait des tarifs et des coûts des raccordement aux réseaux.

2.1.3. Absorption des prêts et décaissements : (Voir : 3.2.4 ; 5.1.2 à 5.2.5 ; 6.2.4 ; Annexe 3.)

- i) Le cloisonnement institutionnel, les lourdeurs bureaucratiques et les contraintes liées à la contrepartie locale retardent les projets bien plus que les autres facteurs inhérents à la Banque.
- ii) Le faible rythme d'absorption des prêts se retrouve chez d'autres Bailleurs. La Banque a décaissé 67% des montants approuvés dans le secteur (contre 57,5% entre 1972 et 1992).
- iii) La Banque n'a toujours pas introduit les NTIC dans la gestion des décaissements, comme le font certains Bailleurs de fonds, afin de faciliter le suivi en temps réel des décaissements.

2.1.4. Assistance technique sectorielle : (Voir : 3.4.6 ; 3.4.7 ; 4.1.3 ; 6.2.2)

- i) La mobilisation des instruments hors prêts est faible (à peine 0,13% des engagements dans le secteur). Ceci ne renforce l'image de Banque comme accompagnatrice du développement.

2.1.5. Dialogue et communication de la Banque : (Voir : 5.4.1 ; 5.4.2)

- i) La nouvelle démarche participative du dialogue de politique a conforté la Banque dans le choix de ses intervention et a initié le processus d'appropriation des projets et programmes.

2.1.6. Coordination des Bailleurs et cofinancement : (Voir : 4.3.1 à 4.3.4 ; Annexe 3.)

- i) Le Maroc coordonne l'assistance à deux niveaux institutionnels et ceci nécessite que les Bailleurs de fonds devront impérativement renforcer la coordination de leur assistance.
- iii) Si entre 1996 et 2000, la part cofinancée par d'autres Bailleurs n'a été que de 5% pour l'eau et 34% pour l'électricité, il a suffi que la Banque s'associe à deux grands projets pour que ces taux passent à 27% et 47%, respectivement.

2.2 Recommandations à la Banque

2.2.1. Grandes tendances sectorielles : (Voir : 1.3.6 ; 1.3.7 ; 2.2.3 ; 3.3.1 ; 3.3.4 ; Annexe 6.)

- i) La Banque devrait envisager des projets d'assistance technique en gestion de la demande d'eau, recyclage, réduction des pertes et désenvasement des barrages.
- ii) La Banque devrait introduire parmi les conditions des minima d'assainissement et de retraitement des eaux usées, ainsi que des ratios de performances des consommations.

2.2.2. Tarification et accès aux ressources: (Voir : 3.3.2 à 3.4.4 ; Annexe 6.)

- i) La Banque devrait éviter dans les futurs projets d'introduire des conditions qui retardent la réalisation des projets et/ou qui vont à l'encontre de la politique de la Banque en matière d'amélioration du niveau d'accès des pauvres aux ressources de base.

2.2.3. Absorption des prêts et décaissements : (Voir : 3.2.4 ; 5.1.2 à 5.2.5 ; 6.2.4 ; Annexe 3.)

i) La Banque devrait veiller à réduire au maximum les délais des décaissements et introduire les NTIC dans la gestion des décaissements, afin de faciliter leur suivi en temps réel.

2.2.4. Assistance technique sectorielle : (Voir : 3.4.6 ; 3.4.7 ; 4.1.3 ; 6.2.2)

i) La Banque devrait revoir les formes d'accompagnement des Agences d'exécution afin d'améliorer la performance de l'assistance et de ne pas perdre du terrain par rapport aux autres Bailleurs qui utilise l'accompagnement comme un avantage comparatif. Elle devrait aussi utiliser l'assistance technique comme un moyen de renforcer le dialogue.

ii) La Banque devrait aider le pays à maîtriser les coûts de production des Entreprises et à optimiser l'efficacité des investissements du secteur des Equipements collectifs.

iii) La Banque devrait mettre en place des bases de données sur les coûts normatifs de réalisation et systématiser les missions d'identification pour servir de base aux évaluations.

2.2.5. Dialogue et communication de la Banque : (Voir : 5.4.1 ; 5.4.2)

i) La Banque devrait poursuivre la démarche participative initiée en 2000 et veiller à une plus forte participation de la Société civile, afin de renforcer l'appropriation des programmes.

ii) La Banque devrait établir une liaison étroite avec les Organisations patronales et les Institutions marocaines ou étrangères, qui interviennent dans le domaine de la PME.

2.2.6. Coordination des Bailleurs et cofinancement : (Voir : 4.3.1 à 4.3.4 ; Annexe 3.)

i) La Banque devrait prendre des initiatives plus fortes en matière de renforcement des actions communes avec les Bailleurs, en vue de coordonner et d'harmoniser leurs interventions.

ii) La Banque devrait mettre en place un portefeuille de projets potentiels bancables et s'associer au pays dans la recherche d'autres bailleurs de fonds en vue d'un cofinancement.

2.3 Recommandations au Pays

2.3.1. Grandes tendances sectorielles : (Voir : 1.3.6 ; 1.3.7 ; 2.2.3 ; 3.3.1 ; 3.3.4 ; Annexe 5.)

i) Rénover les réseaux d'eau pour réduire les excessifs taux de pertes et relancer les programmes d'information et de sensibilisation à l'utilisation rationnelle des ressources.

ii) Rattraper son retard en matière de retraitement des eaux usées.

2.3.2. Tarification et accès aux ressources: (Voir : 3.3.2 à 3.4.4 ; Annexe 5.)

i) Réétudier la tarification, en vue de permettre aux populations défavorisées d'accéder aux réseaux et de parvenir à un niveau de consommation satisfaisant leurs besoins de base.

ii) Engager des études sur les coûts et introduire des objectifs de gains de productivité dans les contrats programmes des Entreprises.

2.3.3. Absorption des prêts et décaissements : (Voir : 3.2.4 ; 5.1.2 à 5.2.5 ; 6.2.4 ; Annexe 1.)

i) Aligner les allocations des contreparties en monnaie locale sur les besoins financiers des projets afin de ne pas les retarder et de réduire les frais financiers.

ii) Renforcer la cohérence institutionnelle pour éviter tout ralentissement des projets.

1. CONTEXTE

1.1 Objectif de l'étude et méthodologie

1.1.1 L'objectif de cette étude consiste à évaluer l'assistance du Groupe de la Banque au Maroc sur la période 1996-2004 dans le secteur des équipements collectifs ainsi que leur impact sur le développement du pays. Cette évaluation a été faite au niveau des stratégies de la Banque dans le cadre des DSP et au niveau des résultats et des impacts des interventions de la Banque. Les critères d'évaluation utilisés pour cette évaluation sont la pertinence et la qualité à l'entrée ; l'efficacité ; l'efficience ; l'impact sur le développement institutionnel ; la durabilité et enfin les performances de la Banque et de l'Emprunteur. L'évaluation inclue à la fois les prêts et les activités hors prêts (études, assistance, dialogue de politique, revue de portefeuille et coordination de l'aide). Elle porte aussi sur les aspects sectoriels, intersectoriels et transversaux (pauvreté, genre, environnement, intégration régionale, secteur privé).

1.1.2 Après la collecte d'informations au siège de la Banque à Tunis et des entretiens avec les membres de l'Equipe-pays, une mission au Maroc a permis de : (i) collecter des données et des informations pouvant permettre d'évaluer les résultats de l'assistance de la Banque ; (ii) discuter avec les autorités du pays de la pertinence, de l'efficacité, de l'efficience, de l'impact sur le développement socio-économique et institutionnel et de la durabilité des programmes d'assistance la Banque ; (iii) valider et compléter certaines constatations préliminaires sur les résultats de l'assistance de la Banque ; et enfin (iv) tirer les conclusions et les leçons, ainsi que proposer des recommandations pertinentes et susceptibles d'orienter la Banque en termes de stratégies d'assistance adaptées au contexte marocain. Le rapport provisoire de l'évaluation sectorielle a été rédigé à Tunis et a été présenté au Groupe de travail interne à OPEV dont les remarques ont été prises en compte dans le présent rapport définitif.

1.2 Contexte socio-économique du Pays

1.2.1 Pour remettre l'assistance de la Banque dans son contexte, il est important de rappeler que dans le milieu des années 80, le Maroc avait mis en œuvre des réformes économiques et structurelles qui lui ont permis de restaurer les grands équilibres macro-économiques et financiers, de libéraliser le commerce, d'assouplir son régime de change et de maîtriser l'inflation. Sur la période 1996-2004, le taux de croissance moyen a été de 3,6% par an et la dette extérieure a été ramenée à 35% du PIB (contre 68% en 1995), tout en diminuant en valeur absolue (19 à 14 milliards de dollars). Mais malgré ces indicateurs de performance macro-économique globalement satisfaisants, la croissance de l'Economie marocaine n'a pas produit des effets d'entraînement capables de créer suffisamment d'emplois et de réduire la pauvreté. Le chômage n'a baissé que faiblement et a essentiellement touché la population urbaine (24%) et les jeunes (33,7%), alors que la pauvreté a augmenté en milieu rural.

1.3 Contraintes et stratégies de développement sectoriel du Pays

Sous-secteur de l'électricité

1.3.1 Le Maroc dispose de peu de ressources énergétiques et dépend à plus de 90% de l'étranger pour ses importations d'énergie. Pour son développement économique et social, le Maroc avait alors mis en place une politique énergétique qui visait entre autres la sécurité de son approvisionnement et la satisfaction de ses besoins en énergie, en réduisant autant que possible la dépendance du pays vis-à-vis de l'extérieur. Pour rappel, à la fin des années 80, la facture pétrolière absorbait 60% des exportations de tous les produits miniers, y compris les phosphates). Pour ce qui concerne la production d'électricité, avec l'assistance de la Banque, cette politique s'est traduite par la mobilisation prioritaire

des ressources nationale d'énergie primaire telles que l'hydroélectricité, le charbon et les énergies renouvelables.

1.3.2 La stratégie mise en place dans le cadre de cette politique énergétique visait : i) l'ouverture de la production d'électricité au privé et l'octroi de concessions ; ii) le recours au charbon, au gaz et aux énergies primaires locales ; iii) l'électrification rurale et la promotion de la maîtrise de la demande ; iv) la mise en place d'une tarification qui augmenterait la compétitivité des produits ; et enfin iv) le renforcement des interconnexions internationales des réseaux électriques pour garantir l'approvisionnement du pays.

1.3.3 Sur le plan de la libéralisation, le Maroc a enregistré d'importants bouleversements dès 1994 lorsque le Pays a initié la libéralisation et l'ouverture du marché, en vue d'attirer les investisseurs privés et de fournir ainsi aux citoyens un service fiable et à moindre coût. Des concessions ont été accordées et concernent à ce jour 4 des 11 Régies de distribution d'eau et d'électricité (*Voir Annexe 5.*). D'autre part, la mobilisation du potentiel hydroélectrique a permis de générer 6% à 10% de la production électrique selon les saisons ; alors que la conversion en cycle mixte (charbon et fioul) de certaines centrales thermiques a permis de tirer un avantage des fluctuations des cours du pétrole et du charbon.

1.3.4 Le Maroc a décidé de renforcer ses interconnexions électriques avec l'Espagne et l'Algérie pour faire face aux pointes de charge et aux risques de défaillance. Pour ce qui est des énergies nouvelles et renouvelables (ENR), un parc éolien de 53 MW a démarré en 2000 et des parcs identiques (200 MW de potentiel) sont en chantier ou en projet. De plus, le Maroc prépare un projet de centrale solaire de 180 MW thermique. Sur le plan tarifaire, le Gouvernement a réduit la taxe sur les carburants pour diminuer les prix de l'électricité des industriels (-17%) et des agriculteurs (-10%) afin d'améliorer la performance des produits.

1.3.5 Dans le rural, le taux d'électrification qui était de 17% en 1994 est passé à 50% en 2001 et le taux de 80% constitue l'objectif pour 2007. En 1995 le Maroc comptait 39.000 villages qui n'avaient pas accès à l'électricité et entre 1996 et 2003, l'ONE a raccordé environ 12.400 villages et vise l'alimentation de 16.500 autres à l'horizon 2007.

Sous-secteur de l'eau et de l'assainissement

1.3.6 Dès 1967 le Maroc s'est fixé pour objectif d'atteindre un million d'hectares irrigués en l'an 2000. Ceci a engendré un grand programme de barrages, mais c'est à partir de là qu'est née une compétition entre les usages de l'eau à des fins d'eau potable et d'usage industriel d'une part et de l'usage d'irrigation d'autre part. La construction de 97 barrages a permis de mobiliser 15 milliards de m³ par an, mais le potentiel encore mobilisable ne dépasse pas 5 à 10% de ce volume. Des changements majeurs dans la politique de l'eau ayant pour objectif une gestion intégrée de la ressource ont été décidés par la Loi sur l'eau (1995). Ils visent notamment la gestion décentralisée de l'eau, ainsi que la mise en place de mécanismes régulateurs nécessaires à une gestion efficiente de l'eau.

1.3.7 Dans la sphère rurale, l'objectif était de passer d'une couverture des besoins d'eau de 14% en 1995 à 92% en 2007. Mais, après avoir atteint 50% en 2002 il persiste encore de fortes disparités régionales, tant en termes de disponibilités que de prix, qui varie du simple au triple, selon la région (*Voir annexe 5.*). De son côté, la demande urbaine d'eau potable a augmenté considérablement et est passée de 742 millions de m³ en 1995 à 840 millions de m³ en 2002. Il faut toutefois relever que la consommation par abonné a diminué entre 1990 et 2002 pour les clients de l'Office de l'eau potable) et que les rejets d'eaux usées provoquent de lourds préjudices environnementaux (selon une récente étude de la Banque mondiale ce préjudice annuel équivaut à 1,2% du PIB).

1.3.8 L'accroissement de la demande en eau demeure toutefois difficilement soutenable en l'absence d'un arbitrage entre les différents usages de l'eau d'une part et d'un arbitrage entre l'alimentation en eau potable et l'assainissement-retraitement. Cette répartition déséquilibrée des ressources ainsi que les retombées environnementales risquent non seulement d'accélérer l'épuisement des disponibilités mais aussi de provoquer une catastrophe écologique par les eaux usées non retraitées. La demande en eau dépasse déjà les ressources disponibles dans certains bassins versants, ce qui amène le Maroc à envisager des stations de transferts.

2. EVALUATION DE LA STRATEGIE D'ASSISTANCE DE LA BANQUE

2.1. Politique de la Banque dans le secteur des Equipements collectifs

2.1.1 En 1993 la Banque a élaboré un Document de Politique Sectorielle de l'Energie après avoir réalisé une étude sur le secteur de l'énergie en Afrique. Elle a aussi mis en place le Programme Energétique Africain (PEA). Les orientations générales de la politique sous-sectorielle de la Banque visait à : i) encourager la réalisation de plans directeurs ; ii) promouvoir et soutenir une approche intégrée qui prend en compte l'offre et la demande d'énergie ; iii) assister les pays afin de renforcer leurs capacités opérationnelles en matière de planification et d'exécution des projets. Par ailleurs, le Document de Politique du Cadre Tarifaire introduira à son tour la condition de rentabilité pour les prêts sollicités par les Pays.

2.1.2 Pour le sous-secteur de l'eau, la Banque considère qu'il constitue l'un des principaux instruments de lutte contre la pauvreté, dans la mesure où il a de fortes interactions avec l'assainissement, l'agriculture, l'énergie, la santé et l'éducation. L'eau potable est considérée comme un service essentiel et occupe ainsi une place importante dans la politique de la Banque, explicitée dans le Document de Politique pour l'Eau et l'Assainissement, élaboré à la fin des années 90 et qui sert de guide pour le financement d'investissements dans le sous-secteur. Depuis l'année 2000, la Politique de la Banque en matière de Gestion Intégrée des Ressources en Eau s'appuie désormais sur le principe que l'eau doit être considérée comme un bien économique, social et environnemental et sur le principe du « pollueur-payeur ».

2.1.3 La période 1996-1998 fut caractérisée par une stratégie d'accompagnement du Maroc dans son programme de développement du secteur des Equipements collectifs, afin de l'aider à parvenir à une Economie compétitive et concurrentielle. La concertation et le cofinancement devaient alors constituer les deux instruments privilégiés de cette stratégie. L'assistance dans le secteur des équipements collectifs a donc été centrée sur la réalisation de projets capables de répondre à la demande et de renforcer le développement du secteur privé dans ce secteur.

2.1.4 Le DSP 2000-2002 avait relevé que l'assainissement n'avait pas suivi le développement de la distribution de l'eau potable et que ceci entraînait des effets négatifs sur l'environnement et la santé. La Banque a alors décidé de soutenir les réformes et de financer le Programme d'Ajustement Sectoriel de l'Eau. La cohérence de la politique de la Banque dans le secteur des Equipements collectifs, notamment le soutien aux réformes sous-sectorielles, est donc très satisfaisante (4).

2.2 Pertinence et cohérence des stratégies d'assistance de la Banque :

2.2.1 Le Maroc ne publie d'analyses sectorielles qui auraient servi de guide et contribué à améliorer l'orientation des DSP de la Banque. De ce fait, il y a une insuffisante visibilité des déterminants et des besoins de ce secteur, dont les investissements sont financièrement lourds et de longues durées de vie économique. La Banque n'a pas su adopter une démarche de proposition de

projets et d'offre de produits financiers adaptés et s'est contentée d'évaluer approximativement le degré de pertinence des projets qui sont soumis pour financement.

2.2.2 De plus, le manque d'information et de contact étroit avec le pays, ont fait que la Banque n'a pas eu la possibilité d'étudier l'intérêt de s'associer au financement d'autres projets dans le secteur. Pour ne prendre que le sous-secteur de l'électricité, de nombreux projets auraient pu intéresser la Banque car ils s'inscrivent totalement dans sa Politique Sectorielle de l'Energie. La BAD n'a donc pas eu la possibilité de contribuer à la protection de l'environnement (Projet «Amélioration de la centrale au charbon de Djorf», financé par la BID et la BEI); et au développement des Energies renouvelables (Projet «Parc éolien de Tanger /140 MW», financé par la BEI, l'AFD et KfW et Projet «Parc éolien de Essaouira / 60 MW», financé par KfW et le Japon). De même, la BAD n'a pas été sollicitée pour participer au financement des ouvrages hydroélectriques que finance KfW (Projet «Complexe de Tanafrit»), ou encore celui que cofinancent le FADES et le Fonds Koweïtien (Projet «Complexe de Dchar El Oued»). Ceci aurait pu être à la fois une contribution à la réduction de la facture d'énergie du Maroc et une participation au développement de formes d'énergie primaire non polluante. Le seul projet pour lequel le Maroc demande actuellement une participation à la BAD est une centrale thermo-solaire de 55 MW, dont l'étude a été financée par la BEI et pour lequel le GEF a fait un don de 50 millions de dollars.

2.2.3 Tous les projets pour lesquels la Banque a été sollicitée sont conformes à sa stratégie, de même qu'ils étaient cohérents avec les stratégies mises en place par le Maroc pour relever ses défis, à un moment où ce Pays ne couvrait que faiblement la demande d'électricité et d'eau potable, faute de moyens suffisants de production, de transport et de distribution. Grâce aux ouvrages financés par la Banque, l'accès des populations rurales à l'électricité et à l'eau ont pu passer d'environ 15% en 1994 à près de 50% en 2001. La stratégie de la Banque a donc fortement aidé le Maroc à atteindre ses objectifs sectoriels et à relever ses défis. Les projets en cours ne font que renforcer la pertinence de cette stratégie très satisfaisante (4).

3. EVALUATION DES OPERATIONS DE PRÊT

3.1 Opérations de prêt : composition et situation de portefeuille

3.1.1 Le portefeuille de projets actifs entre 1996 et 2000 était constitué d'un barrage de retenue et cinq projets d'alimentation en eau potable. Le sous-secteur électricité comptait cinq projets, dont une étude (FAT), un barrage hydroélectrique et trois projets concernant le réseau de transport (dont deux seront toutefois annulés). Les prêts pour les six ouvrages d'eau sont d'un montant total équivalent à celui des prêts de ceux de l'électricité (177 M.UC).

3.1.2 Actuellement deux projets sont actifs dans le secteur : le projet PAS-Eau et le projet Interconnexion électrique. Le montant du prêt destiné au PAS-Eau (184 M.UC) est à lui seul supérieur aux prêts concernant les six ouvrages financés dans le sous-secteur de l'eau (163 M.UC) et achevés avant 2000. Pour ces six projets les montants décaissés représentent deux tiers des montants approuvés, alors que pour les projets du sous-secteur de l'électricité, les trois projets réalisés ont connu un décaissement total (Cf. *Annexe 3.*)

3.1.3 La structure du portefeuille est donc bien équilibrée puisqu'elle couvre aussi bien la production que le transport et la distribution, auxquels est venu se greffer un projet capital visant l'ajustement du sous-secteur de l'eau. Cette structure est donc très satisfaisante (4).

3.2 Pertinence et qualité à l'entrée

3.2.1 Les études de faisabilité concernant les projets soumis à financement n'accompagnent pas toujours les demandes de prêts, car elles ne sont généralement lancées qu'une fois le financement obtenu. La Banque ne fait pas systématiquement des missions d'identification et de préparation des projets (mis à part pour le barrage El-Hachef et de manière très rapide pour les projets AEP-Tanger et ONEP-5). Cette phase du cycle des projets est donc faible. A titre d'exemple, pour le projet ONEP-5 (60 M.UC) seuls 1,5 homme-semaines ont été consacrés à l'identification. Prévue en 30 mois, la durée de réalisation de ce projet demandera 108 mois.

3.2.2 Pour l'électricité, ni le projet de barrage de Matmata (50 M.UC), ni les extensions du réseau de transport d'électricité (40 M.UC) n'ont fait l'objet d'une quelconque mission d'identification. Leur durée de réalisation a doublé.

3.2.3 Ainsi, par absence ou insuffisance de missions préparatoires, alors que la Banque ne possède aucune de bases de données de coûts et de délais normatifs, elle n'a pas pu améliorer la qualité à l'entrée des projets qu'elle finance. Néanmoins, l'absence de missions d'identification ne saurait constituer à elle seule la source des retards, car même pour des projets qui ont fait l'objet d'identification, non seulement les engagements ont eu de faibles décaissements, mais leurs délais de réalisation ont doublé ou triplé (9 ans au lieu de 2,5 ans pour ONEP-5 ; 12 ans au lieu de 3 ans pour l'AEP de Tanger).

3.2.4 Ceci montre qu'il aurait fallu aussi tenir compte dans les études d'évaluations des limites de capacités des Agences d'exécution, ainsi que des contraintes de mobilisation de la contrepartie locale qui peuvent aussi être à l'origine des glissements des délais et souvent des modifications des composantes des projets pour cadrer avec les allocations budgétaires.

3.2.5 Les projets du secteur se caractérisent par leur dimension capitalistique et leur longue durée de vie économique (30 ans et plus pour les barrages et les réseaux haute-tension) et nécessitent des études approfondies (identification, préparation, pré-faisabilité). Beaucoup de projets ont connu des difficultés, mais les Autorités marocaines considèrent que : i) en tant que Banque de développement la BAD aurait du mieux les aider à évaluer et réaliser les projets ; ii) la Banque aurait du jouer un rôle d'accompagnement sur tout le cycle des projets et iii) l'évaluation initiale étant faite en commun, la responsabilité de toute surestimation de coûts et de tout dépassement des délais reste partagée par la Banque et le Maroc.

3.2.6 En remettant donc les projets dans leur contexte du milieu des années 90 et en référant à l'urgence des grands défis du Maroc à l'époque, malgré l'insuffisance de préparation qui a atténué la qualité à l'entrée des projets, les retards de réalisation restent essentiellement dus à des facteurs exogènes à la Banque. Ces projets ont permis au Maroc d'atteindre les objectifs quantitatifs fixés et la pertinence des opérations de prêts reste donc satisfaisante (2,6).

3.3 Efficacité des opérations

Sous-secteur de l'eau et assainissement

3.3.1 La demande urbaine d'eau potable a augmenté considérablement en passant de 742 millions de m³ en 1995 à 840 millions de m³ en 2002. En zones rurales, le niveau d'accès à l'eau potable est passé de 14% en 1995 à 50% en 2002 et l'objectif est d'atteindre 92% d'ici 2007. Néanmoins, la consommation par abonné a eu tendance à diminuer et l'absence de retraitement des rejets d'eaux usées cause de lourds préjudices environnementaux.

3.3.2 Du fait que les tarifs de l'eau varient d'une région à l'autre (il n'y a pas de péréquation des prix comme pour l'électricité) les populations à faible revenu se voient contraints de limiter leur consommation au seuil tranches sociales. En zones urbaines périphériques, les foyers qui n'ont pas les moyens de payer le raccordement au réseau achètent l'eau auprès de revendeurs à un prix qui peut passer de 40 à 200 DHM/m³, alors que pour les foyers branchés, le prix du m³ le plus cher leur est vendu par les distributeurs à 15 DHM (Oujda).

3.3.3 En l'absence de revenus suffisants, la participation au financement de raccordements et de branchements aux réseaux handicape les familles pauvres. Selon une enquête faite par l'ONEP en 2002 (auprès des ménages non raccordés au réseau d'eau), environ 80% déclarent que le coût de branchement est la raison principale qui les empêche de se brancher (4000 DHM pour un branchement au réseau d'eau et 2000 DHM pour le raccordement électrique).

3.3.4 Le phénomène de ralentissement de la demande, se retrouve donc aussi bien dans l'urbain que dans le rural et le pouvoir d'achat des citoyens constitue la raison principale. Le nombre d'abonnés des villes est passé de 1.822.000 en 1995 à 2.760.000 en 2002 (cf. *Annexe 6.*) soit un accroissement de 51% sur la période, alors que la production d'eau n'a augmenté que de 13% (742 millions de m³ en 1995 à 840 millions de m³ en 2002). Tous les projets ont connu des retards de réalisation. L'assistance a permis l'extension des réseaux d'eau potable, mais l'efficacité de l'assistance dans ce sous-secteur reste peu satisfaisante (2,1).

Sous-secteur électricité

3.3.5 Les investissements financés par la Banque (cf. *Annexe 6.*) comme le renforcement du réseau de transport (573 km en 225 kV ; 684 km en 60 kV et 509 km en 22 kV) et le barrage hydroélectrique de Matmata (240 MW et un réseau d'évacuation en 225 kV) ont facilité la concrétisation du Programme d'Electrification Rurale Globale (PERG). L'ONE a ainsi pu réaliser en aval 16.000 kilomètres de réseau en moyenne tension et 40.000 kilomètres en basse-tension, par recours à d'autres sources de financement complémentaire. Avec le renforcement de ses moyens de production et de transport, l'ONE a ainsi pu poursuivre l'électrification des quartiers périurbains non desservis par les Régies et l'alimentation des infrastructures sociales (écoles et dispensaires). Au niveau de la distribution, l'ONE a pu poursuivre la réalisation du PERG (approuvé en 1995). De 39.000 villages qui n'avaient pas encore accès à l'électricité, l'ONE a pu alimenter 12.400 villages entre 1996 et 2003, soit près de 1 million de foyers ruraux. Ce programme a fait passer le taux d'électrification de 17% en 1994 à près de 50% en 2001. Selon l'enquête ONEP 59% des ménages non raccordés au réseau d'eau potable sont cependant raccordés au réseau électrique, car les frais de branchement au réseau électrique restent relativement accessibles.

3.3.6 La Banque a fortement contribué à augmenter le potentiel de production hydroélectrique, de renforcer le réseau de transport d'énergie et d'interconnexion internationale et enfin d'atténuer la fragilité du système de production du Maroc caractérisé par la dominance du thermique et la concentration spatiale du parc de production. La puissance brute des barrages est passée de 927 MW en 1993 à 1167 MW en 1998, grâce aux 3 groupes financés par la BAD. Il en est de même pour le réseau de transport dont les longueurs ont fait un bond de 573 km pour la tension 225 kV, de 684 km pour la tension 60 kV et 509 km pour la tension 22 kV dans le cadre du projet Extension Réseau, couplé avec l'électrification de 9 villes. L'électricité nette appelée a augmenté de 30% entre 1998 et 2003 et le réseau basse-tension a vu sa longueur multipliée par 2,5 (cf. *Annexe 6.*).

3.3.7 Nonobstant les retards subis par les projets financés dans ce sous-secteur et pour lesquels les causes restent externes à la Banque, ainsi que les contraintes financières de branchement aux réseaux des populations très pauvres, pour lesquelles des mécanismes de prêts n'ont pas été mis en place par le Maroc, les forts taux de développement du secteur et les taux raccordement des

populations font que les objectifs sectoriels ont été largement atteints et que l'efficacité des opérations de prêts demeure satisfaisante (3).

3.4 Efficience des opérations

3.4.1 Les importants glissements des délais de réalisation modifient inévitablement les coûts et les taux de rentabilité, même si ceci n'apparaît pas clairement dans les RAP, du fait des récurrentes modifications des composantes des projets. Pour les projets d'AEP, entre la date d'approbation et la mise en vigueur du prêt, il s'écoule en général 24 à 30 mois. Pour l'électricité, ces durées vont de 9 à 21 mois. Ce sont les premiers retards enregistrés avant même le démarrage des constructions. Les raisons sont souvent l'insuffisance des études techniques (ONEP-6), les lancements tardifs des appels d'offre (la Régie de Fès a bloqué l'appel d'offre de la station de pompage) et les fréquentes révisions de la configuration des projets (quasiment tous les projets). D'autre part, les dépenses en monnaie locale constituent un important facteur de retard des projets lorsqu'elles sont trop importantes par rapport aux affectations budgétaires sectorielles que fait le Gouvernement.

3.4.2 Par ailleurs, le calcul du TRE ne tient pas compte de tous les effets externes et se retrouve ainsi soit gonflé (ex. non prise en compte des dégâts des eaux usées dans les projets d'AEP) ou minoré (ex. non prise en compte des gains procurés par les nouvelles surfaces irriguées par un barrage ou de la baisse de la pollution grâce au barrage hydroélectrique réalisé). En l'absence de comptabilité analytique, le calcul du taux de rentabilité financière ne tient compte ni des coûts réels d'exploitation mais se base sur de simples ratios fournis par l'Emprunteur ni des pertes des réseaux de transport et de distribution, alors qu'à titre d'exemple le rendement moyen des réseaux de distribution d'eau est de 66% (chiffre inchangé depuis vingt ans). Si certains projets ont vu leur TRIF réduit de moitié (ONEP-5) ou ramené à zéro (ONEP-6), d'autres projets ont par contre vu leur TRIF augmenter bien que leur délai de réalisation soit multiplié par 4 (AEP-Tanger).

3.4.3 Les gains de productivité des Entreprises du secteur ont été mobilisés afin de réduire les coûts de production. A titre d'illustration, lorsque l'ONE a réduit ses effectifs de 9% (9.625 agents en 2001 contre 10.561 agents en 1995), que de nouveaux moyens de production ont été mis en service et que le PERG a été mis en place, ses ratios de productivité ont été revus à la hausse : i) le nombre d'abonnés par agent a augmenté de 91 % (108 à 206 abonnés/agent) ; et ii) le nombre de MWh par agent s'est accru de 49 % (940 à 1.398 MWh/agent).

3.4.4 Mais malgré cela, même avec les baisses de tarifs de l'électricité, les tarifs de l'ONE restent toujours élevés par rapport aux autres pays maghrébins. Pour illustration, les tarifs de moyenne tension ont connu 4 baisses depuis 1997 (5% en 1997 ; 6% en 1998 ; 17% en 2000 ; 6,2% en 2004) mais restaient encore 1,7 fois plus chers qu'en Tunisie (0,088\$US/kWh au Maroc contre 0,052\$US/kWh en Tunisie, en 2000). Pour les ménages, qui n'ont pas connu de baisse des tarifs, le prix du kWh demeure 1,5 fois plus cher qu'en Tunisie et en Libye.

3.4.5 Selon l'enquête sur la compétitivité des Entreprises (Enquête FACS) réalisée par la Banque Mondiale, le sous-secteur électricité fonctionnerait mieux qu'en 1998, même si deux Entreprises sur trois subissent encore des coupures (moins fréquentes à Casablanca et Fès qu'à Rabat et Settat) et que la qualité de service n'est pas aussi bonne d'une région à l'autre. Néanmoins, en dépit des baisses des prix, les Entreprises consacrent encore à l'énergie plus de 5% de la valeur de leurs ventes annuelles, ce qui serait plus élevé qu'en Inde, aux Philippines, en Indonésie ou en Thaïlande. Cette comparaison met en relief la perte d'avantage compétitif de certaines branches consommatrices comme le textile.

3.4.6 Par ailleurs, il est important de relever que pour les prévisions de la demande, le scénario de base retenu repose sur une croissance économique d'environ 4% / an entre 2000 et 2015. Ces

prévisions aboutissent à un taux moyen d'accroissement de la demande d'électricité de 6% par an entre 2000 et 2015, ce qui signifie que le Maroc devra augmenter sa puissance installée de 2200 MW avant 2015. La demande d'électricité aura ainsi une trop forte élasticité au PIB et va donc augmenter à un rythme plus élevé que celui de la croissance économique. Ceci se traduira par une hausse de l'intensité énergétique du PIB (il faudra consommer de plus en plus d'électricité pour produire une unité de PIB), alors que le Maroc avait initié des programmes de maîtrise de l'énergie depuis les années 90. Ceci va donc nécessiter un surinvestissement au niveau de la production et du transport (à moins de la mise en place urgente d'un PAS-Energie).

3.4.7 L'insuffisance de préparation et de supervision des projets ont donc fait en sorte que l'atteinte des objectifs n'a pu se faire qu'au détriment de l'efficacité des investissements. L'efficacité globale est donc non satisfaisante (2,4).

3.5 Impact sur le développement institutionnel

3.5.1 La multiplicité des intervenants a fait que les investissements réalisés se sont retrouvés confrontés au cloisonnement des différentes Institutions concernées. En ce qui concerne le sous-secteur de l'eau, l'insuffisance de coordination entre les intervenants était telle que les Autorités rencontrées durant la mission d'évaluation ont reconnu qu'il a fallu le PAS-Eau pour que tous les Acteurs institutionnels et opérationnels puissent se rencontrer et se mettre d'accord sur la préoccupation majeure de gestion intégrée de la ressource, du fait que le pays avait pris conscience que la situation compromettait le développement.

3.5.2 Parmi les incohérences institutionnelles qui ont contribué à réduire la performance des projets avant 2000, il y a : i) le cadre législatif mal adapté (ex. pour le barrage d'El-Hachef, le Maroc n'exigeait pas encore d'étude environnementale, contrairement à la Banque) ; ii) l'existence d'Entités sans statut légal précis (ex. Associations des Usagers de l'Eau qui gèrent les stations rurales d'eau) ; iii) l'absence de plans d'aménagement du territoire (ex. conduites de l'AEP-Tanger bloquées par l'Agence d'autoroutes) ; ou iv) l'impossibilité pour l'ONEP d'intervenir dans l'assainissement, cette mission étant rattachée au Ministère de l'Intérieur.

3.5.3 Toutefois, une réorganisation du sous-secteur de l'électricité a été initiée et est toujours en cours. Elle vise la modernisation du Service public et la libéralisation progressive du marché de l'électricité. De son côté, le sous-secteur de l'eau a connu un tournant décisif en 1995 avec la Loi sur l'eau qui a introduit la gestion intégrée des ressources. Mais cette Loi n'a pas été suivie de tous ses textes d'application. La réforme n'a donc pas encore mis fin aux pratiques antérieures qui privilégiaient l'eau potable au retraitement des eaux usées (moins de 7% sont retraités). Depuis 2000 une Loi autorise désormais l'ONEP à intervenir dans l'assainissement.

3.5.4 En 2001 il a été créé un Organe de régulation (Conseil Supérieur de l'Eau et du Climat), suivi d'un Conseil Interministériel de l'Eau, puis d'un Ministère de l'Aménagement du Territoire de l'Eau et de l'Environnement qui regroupé trois Départements ministériels (Aménagement, Eau, Environnement). Les représentants de ce Ministère ont été rencontrés lors de cette évaluation et ont souhaité que la BAD continue à exiger des études d'impacts (une Loi a été promulguée dans ce sens) et de financer des projets liés à l'environnement.

3.5.5 L'ONEP et l'ONE dont les compétences techniques sont reconnues sont en pleine mutation organisationnelle pour améliorer la gestion économique des investissements. Les systèmes de suivi des programmes par les Agences d'exécution s'améliorent progressivement. Depuis 2000 la société civile participe de plus en plus au dialogue de politique de la Banque. Le contexte institutionnel s'améliore progressivement, sous l'influence des Bailleurs (plus que par synergie interne) qui ont eux-mêmes fait des efforts de coordination de l'aide. L'assistance conjuguée de la BAD, de la

Banque mondiale, de l'Union européenne et d'autres Bailleurs a été un facteur déclenchant et décisif qui a encouragé le Maroc à mettre en place un nouveau cadre institutionnel pour améliorer la performance de l'aide au développement. Il ne reste encore qu'à lever les incohérences du système financier qui freine les décaissements et qui mobilise les engagements sur des durées trop longues et financièrement préjudiciables pour le Maroc. Bien qu'il soit difficile de déterminer la part de la contribution de la Banque à ces impacts institutionnels, sa participation est substantielle et est donc satisfaisante (3).

3.6 Durabilité des opérations

3.6.1 Dans le sous-secteur de l'eau, la Banque n'est pas parvenue à introduire comme conditions de prêt des ratios liant les capacités des ouvrages d'eau potable aux capacités d'assainissement et de retraitement qui devaient logiquement les accompagner. Les prêts ont été accordés dans un contexte caractérisé par la pression des besoins en eau potable (sans actions sur les surconsommations du secteur agricole) et en électricité et en l'absence de stratégie de gestion efficiente du cycle des projets. Il y avait donc un risque de compromettre la pérennisation des effets positifs des projets.

3.6.2 Ces choix d'allocation des ressources de financement ont non seulement réduit l'efficacité de l'assistance, compte tenu des volumes de la déperdition de l'eau dans les canalisations, mais ils ont aussi aggravé le risque de faible pérennité des projets, du fait des volumes d'eaux usées et rejetées dans la nature. Ainsi pour 2 m³ produits, 1 m³ est perdu et celui qui est consommé est en presque totalité rejetée sans retraitement. Sur la période 1993-2002 l'assainissement n'a représenté que 13% des investissements consacrés à l'eau potable. La situation actuelle est caractérisée par un grave sous-équipement d'épuration. Pour tout le Maroc, il y a 63 stations d'épuration et seules 15 sont fonctionnelles.

3.6.3 Sur le plan environnemental, même s'il reste difficile de parler d'horizon d'irréversibilité, selon le MATEE, la dégradation occasionnée par les eaux usées équivaut à une perte annuelle de plus de 1% du PIB (chiffre confirmé par la Banque mondiale qui parle de 1,2%), ce qui affecte ainsi le taux de croissance économique effective. Cette situation va probablement s'inverser par les Autorités, dans la mesure où les objectifs de 10 millions de touristes en 2010 risquent de provoquer un nouvel exode des populations rurales vers les villes qui va grossir encore les bidonvilles sans assainissement, aggravant ainsi la pollution du littoral et détruisant le potentiel touristique balnéaire, ce qui bloquerait les flux touristiques.

3.6.4 Même si la pérennité technique des investissements financés par la Banque paraît assurée grâce aux compétences avérées des opérateurs du sous-secteur (ONE, ONEP, Régies et Concessionnaires), leur pérennité économique dépendra essentiellement de la permanence des ressources budgétaires suffisantes que ces Acteurs devront allouer à leur maintenance. L'amélioration du cadre institutionnel rend aussi probable l'interférence de l'Etat régulateur dans la politique d'exploitation rationnelle de ses ouvrages dont il a délégué la gestion.

3.6.5 Même si la situation du sous-secteur de l'électricité est meilleure que celle qui prévaut dans celui de l'eau, il faut reconnaître que la Banque a financé des projets d'AEP sans avoir systématiquement introduit dans leur configuration l'assainissement et le retraitement des eaux usées (ce qui a d'ailleurs eu pour effet de gonfler les taux de rentabilité de ces projets) et d'en faire des conditions d'octroi de prêts. Malgré le retard pris dans le domaine, le Maroc a désormais adopté une démarche intégrée dans toute nouvelle intervention en y intégrant le volet assainissement. Cet engagement peut être considéré comme un gage de probable durabilité des projets, s'il est traduit concrètement sur le terrain et si des facteurs exogènes (prix du pétrole,

stabilité sociale, taux de change, etc.) ne viennent contrecarrer cette orientation claire vers un développement durable. La durabilité peut donc être considérée comme probable (2,8).

3.7 Aspects transversaux

Secteur privé :

3.7.1 Le nombre et la taille des projets financés par la Banque dans le sous-secteur de l'eau, a encouragé l'ONEP à externaliser certaines fonctions, en aidant des agents qualifiés à créer leur propre Entreprise de prestations de services pour le compte de l'Office, en leur garantissant un carnet de commandes de travaux sur 2 à 3 ans. Cette formule qui a permis la réduction des effectifs de l'ONEP semble avoir réussi puisque ceci lui a permis de diviser par 4 les délais des branchements des abonnés.

3.7.2 Pour ce qui est de la réalisation des ouvrages, les fournitures et les travaux concernant les projets financés par la BAD ont souvent été réalisés par des Entreprises marocaines ou des Entreprises mixtes, ce qui a permis au Maroc de disposer d'un tissu d'Entreprises qualifiées. Mais du côté de la Banque, aucune activité d'identification n'a vraiment cerné les besoins financiers des PME existantes ou encore évalué les opportunités d'offre de produits financiers adaptés au contexte marocain, en vue de la création de nouvelles Entreprises dans le secteur.

3.7.3 Par ailleurs, la Banque n'a pas jugé nécessaire de suivre l'évolution des Programmes de Mise à Niveau des Entreprises mis en place au Maroc et financés par l'UE dans le cadre du programme MEDA. Ceci aurait permis de détecter les secteurs, les branches et les Entreprises potentiellement porteurs de croissance, de forte capacité d'absorption d'emploi, d'innovation et de production de forte valeur ajoutée. La Banque n'a pas suivi l'évolution du climat des affaires au Maroc et n'a pas créé un dialogue avec les Acteurs intéressants et intéressés comme les Banques, les Chambres d'industrie, et les Associations patronales.

3.7.4 La Banque n'a donc pas introduit d'innovation dans sa démarche, ni usé de tous ses instruments comme l'assistance technique pour être présente sur le terrain. Elle n'a pas innové en matière d'approche des besoins du privé. A titre d'illustration, la BID a financé une étude de développement d'un Parc industriel dans la perspective que cette future agglomération technologique donne naissance à des PME-PMI qui vont solliciter la BID pour des prêts. Pour ces raisons, la performance de la Banque dans ce domaine n'a pas été satisfaisante (2).

Genre et pauvreté :

3.7.5 Les rapports de supervision et d'achèvement des projets ne se sont pas appesantis sur la contribution de l'assistance de la Banque à l'évolution de la situation et du rôle de la femme, dans le cadre des projets. Des enquêtes ont révélé que dans le rural, les populations qui ne peuvent pas payer les branchements à domicile continuent à s'approvisionner aux fontaines ou sont fournies par des revendeurs qui facturent l'eau à un prix plus élevé que le tarif officiel. Pour les mêmes raisons, les ménages dont le revenu est très faible et ne permet pas de se raccorder au réseau d'électricité s'éclairent toujours à la bougie ou au kérosène. Pour les groupes de foyers qui se raccordent sur un compteur collectif, ils sont quant à eux pénalisés dans la mesure où ils payent le prix élevé, car la consommation totale qui résulte du compteur collectif situe automatiquement leur facturation en dehors des tranches sociales, même si leur consommation individuelle est faible.

3.7.6 Alors que les taux de raccordement en eau et en électricité augmentent dans les zones rurales par le biais de programmes dédiés (PAGER pour l'eau et PERG pour l'électricité), la

faiblesse des revenus entraîne des taux de branchement individuels inférieurs aux taux prévus escomptés, ainsi que des consommations unitaires qui marquent une tendance à la baisse.

3.7.7 Ayant plus intervenu en amont (production et transport d'électricité, ainsi que production et distribution urbaine d'eau) la Banque a donc presque perdu de vue cette préoccupation en aval qui concerne les liens entre l'assistance et l'accès des plus pauvres aux services de base, ainsi que l'amélioration des conditions de la femme dans le monde rural. De ce fait, la performance de son assistance n'est pas satisfaisante (2).

Environnement :

3.7.8 Le principal impact négatif des projets d'alimentation en eau potable est l'augmentation des rejets d'eaux usées qui constituent un facteur de dégradation rapide de l'environnement et un vecteur de maladies à transmission hydrique (MTH). Les rejets d'eaux usées continuent de polluer les cours d'eau et le littoral, car il y a un faible investissement dans l'épuration malgré la Loi sur l'eau de 1995 et la création du Conseil national de l'environnement (CNE). Selon une étude de la Banque Mondiale, l'impact financier de la pollution des eaux réduit annuellement le PIB de 1,2 points. Même le budget alloué à l'étude environnementale du projet de barrage d'El-Hachef, n'avait été consommé qu'à 21%. Dans le cadre du projet ONEP-6 les deux stations de retraitement qui devaient être réhabilitées ont été annulées par l'Emprunteur, contre toute attente.

3.7.9 Pour le sous-secteur de l'électricité, le projet d'extension des réseaux de transport a permis de réduire la pollution générale du pays, en contribuant à limiter le nombre de petites centrales thermiques et de groupes diesel (utilisés dans les centres en attente d'être raccordés au réseau grâce au projet financé par la Banque). Il en est de même avec le projet hydroélectrique de Matmata qui a évité la construction de centrales thermiques qui utilisent habituellement des produits pétroliers ou du charbon dont la pollution n'est plus à démontrer.

3.7.10 Suite au Projet de Gestion des Ressources Naturelles financé par la BAD et achevé en 1999 (financé en partie par un don du FAT), un Plan d'Action National pour l'Environnement (PANE) a été élaboré et vient d'être achevé. La performance est donc satisfaisante (2,6).

Développement régional :

3.7.11 Le réseau électrique marocain va être renforcé par la seconde interconnexion avec l'Algérie (2 lignes 225 kV sont déjà en service avec l'Algérie et 1 câble sous-marin 400 kV relie le Maroc à l'Espagne). Ces interconnexions permettent de sécuriser l'approvisionnement du pays et sont actuellement au maximum de leur capacité de transit, ce qui a justifié la nécessité de leur renforcement. Ce projet s'inscrit aussi dans le projet régional du NEPAD, au titre du renforcement des interconnexions électriques des pays de l'Afrique du Nord.

3.7.12 Les interconnexions participent donc indirectement au développement des Economies régionales. La Banque apporte ainsi sa contribution à la satisfaction des engagements du Maroc en matière de coopération en Afrique du Nord avec ce projet qui répond aux objectifs régionaux du NEPAD et de UMA. La performance de la Banque dans ce domaine est très satisfaisante (4).

4. EVALUATION DE L'ASSISTANCE HORS-PRETS

4.1. Etudes économiques et sectorielles

4.1.1 La Banque a financé une étude sur les micro-centrales hydroélectriques (FAT) qui a déjà abouti à la réalisation de trois micro-centrales intégrées dans le cadre du programme

d'électrification rurale (PERG). Le DSP 2000-2002 a relevé que la Banque devait accentuer le financement d'études et/ou d'appui institutionnel dans les secteurs qu'elle considère comme stratégiques et parmi lesquels le secteur des équipements collectifs. La Banque avait en effet faiblement marqué sa présence et n'a été associée à la formulation du PAS-Eau, qu'après sa discussion avec l'UE, alors que la Banque accorde la plus haute importance aux réformes.

4.1.2 La Banque continue néanmoins à élaborer ses documents de stratégie en se basant sur des études réalisées par d'autres Acteurs institutionnels. Ainsi, le DSP 2000-2002 a été rédigé sur la base d'informations collectées lors de la mission de préparation effectuée au Maroc, mais il a fallu les compléter sur la base des études de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international et du PNUD. Le DSP 2003-2005 a quant à lui été élaboré sur la base des rapports publiés par les Institutions internationales, notamment le FMI, la Banque Mondiale, l'Union européenne, en complément du programme du Gouvernement.

4.1.3 La mobilisation des instruments hors prêts (études économiques et sectorielles) n'a pas été à la hauteur de la dimension des projets financés par prêts (0,13% des engagements dans le secteur). Ceci n'a pas permis à la Banque d'entretenir une relation de proximité avec le Maroc, grand client du Guichet BAD. La performance est donc peu satisfaisante (2).

4.2 Dialogue de politique

4.2.1 Jusqu'à 2000, les séminaires sur les DSP ne s'adressaient qu'aux représentants des Organismes gouvernementaux. Des Consultations élargies à la Société civile ont été effectuées pour la première fois, dans le cadre de la préparation du DSP 2000-2002. Des Ateliers ont été organisés en 2000 et 2002. La Banque venait ainsi d'adopter une démarche participative pour l'élaboration de ses DSP, ce qui a pu améliorer l'information de toutes les Parties prenantes, sur les politiques de la Banque ainsi que sur le processus d'élaboration de ses stratégies. Les participants ont d'ailleurs émis le souhait que ces Consultations soient non seulement régulières, mais aussi qu'elles se fassent dès la phase de conception des projets. Ces séminaires donnent ainsi à la Banque la possibilité de mettre progressivement en œuvre le processus d'appropriation de l'assistance par le Pays.

4.2.2 La nouvelle démarche participative, s'est poursuivie pour le DSP 2003-2005 et a conforté la Banque dans le choix des domaines de ses interventions, tout en relevant ses insuffisances, notamment en matière de financement d'études sectorielles et thématiques. Pour ce qui est des Revues de portefeuille, elles ont permis de faire le point périodique sur la situation des projets et de contribuer à assainir le portefeuille de la Banque. Ainsi, sur recommandation de ces RRP, la Banque a organisé en mars 1998 au Maroc un séminaire sur les règles et procédures pratiquées par la Banque, qu'elle a de nouveau organisé à Rabat en 2002. Un Agent de l'ONEP est même venu au siège de la Banque pour un stage. Bien que ce renforcement du dialogue de politique n'ait pas encore concerné le secteur des équipements collectifs, l'évolution de ce dialogue peut être considérée comme satisfaisante (3).

4.3 Coordination de l'aide, cofinancement et mobilisation des ressources

4.3.1 Jusque là, le Maroc ne semble pas accorder un intérêt aux Tables Rondes Sectorielles et aux Groupes consultatifs. La coordination de l'assistance extérieure, assurée auparavant par le Ministère chargé de l'Economie et des Finances, se fait maintenant à deux niveaux. A titre d'exemple, la coopération avec la BAD est suivie par le Ministère des Finances (Direction du Budget) et la coopération avec la Banque Mondiale est suivie par le Service des Relations Economiques Internationales, rattaché au Cabinet du Premier ministre. Cette bipolarisation n'est pas sans risque de poser des difficultés d'harmonisation de la coordination et de mise en cohérence

des DSP des divers Bailleurs de fonds. Il appartient donc à ces derniers de renforcer la coordination de leur assistance au Maroc en vue d'optimiser sa performance.

4.3.2 Les relations entre la BAD et la Banque mondiale se sont fortement améliorées depuis la signature en 2000 du Protocole d'Accord de Partenariat Stratégique. Avec l'AFD, une mission conjointe d'évaluation a eu lieu en 2002 dans le cadre du projet interconnexion électrique. La coordination avec la BEI et l'AFD avait été initiée lors de l'évaluation du projet puis a été assurée indirectement, par l'intermédiaire de l'ONE. Par contre, la BEI a effectué sa mission d'évaluation du projet avant la mission conjointe effectuée par la Banque et l'AFD. Il était toutefois convenu que les contacts avec la BEI et l'AFD devaient se poursuivre pendant l'exécution du projet, par des missions conjointes de supervision. Mais le rapport de supervision effectuée par la Banque en 2004 ne mentionne plus de rencontre avec la BEI ou l'AFD.

4.3.3 Il demeure encore difficile d'évaluer les gains de performance de l'intervention de Bailleurs multiples sur un même projet. Malgré les contacts que la Banque établit avec les autres Bailleurs, chacun semble continuer à intervenir selon sa propre stratégie et ses modes de suivi des projets. Les RAP des projets cofinancés et achevés avant 2000 montrent qu'à part la mise en commun de moyens financiers, peu d'actions communes ont été menées.

4.3.4 Pour ce qui est de l'aspect quantitatif du cofinancement, pour les projets en cours entre 1996 et 2000, la part financée par d'autres bailleurs dans le sous-secteur de l'eau a été de 5%, alors que pour le sous-secteur de l'électricité elle avait atteint 34%. Grâce à la politique de cofinancement adoptée par la Banque, ces taux sont passés respectivement à 27% et 47% (*cf. Annexe 3.*) avec les deux projets en cours (PAS-Eau et Interconnexion Electricité). La stratégie de cofinancement adoptée par la Banque porte ses fruits et est satisfaisante (3).

5. PERFORMANCES DES PARTENAIRES

5.1 Emprunteur et Agences d'exécution

5.1.1 Les deux principaux Emprunteurs du secteur (ONE et ONEP) sont dotés d'une grande expérience et d'un haut niveau d'encadrement technique. Selon les RAP des projets électricité, ces Offices qui sont aussi Agences d'exécution des projets, possèdent des structures de supervision efficaces, en matière de supervision des chantiers et d'exploitation des ouvrages. La performance de l'emprunteur reste donc appréciable au niveau de la préparation et de l'exécution des projets. Sur ce plan de la capacité technique et institutionnelle, l'organisation mise en place par l'ONE et l'ONEP pour la gestion technique des projets a été bonne, car elles ont bien assuré la coordination, le contrôle et la surveillance de l'exécution de l'ensemble des marchés de fournitures et de travaux. Ces Agences d'exécution ont su identifier les problèmes posés et proposer des solutions appropriées. Sur le plan de la gestion interne, ces deux Offices ont même enregistré des améliorations sensibles de leurs ratios de productivité (*cf. paragraphe 3.4.3*).

5.1.2 Néanmoins, malgré l'amélioration des performances de ces Entreprises, tous les projets réalisés avaient subi des modifications de composantes et des allongements de leurs délais de réalisation. Des facteurs exogènes aux opérateurs (cloisonnement institutionnel, lourdeurs bureaucratiques et contraintes budgétaires liées à la libération de la contrepartie locale) semblent donc peser bien plus que les autres facteurs inhérents à la Banque (comme les retards de décaissement) sur le déroulement des projets. Si aucune anomalie n'a été relevée en matière de respect des conditions du prêt, il a été relevé que l'une des plus grandes implications de ces Agences se situe surtout dans le domaine de l'accomplissement des conditions de mise en vigueur des prêts et la couverture de la part en monnaie locale. Ce qui confirme le fait que les retards des projets sont davantage dus à des facteurs externes qu'aux Agences.

5.1.3 Sur le plan de la planification sectorielle, il faut relever les insuffisances qui ont fait que la consommation nationale d'électricité croît plus vite que la production, ce qui a pour effet d'aggraver le taux tendanciel de dépendance du Pays. Selon les prévisions, entre 2000 et 2015 le taux de croissance de la demande d'électricité va augmenter 1,5 fois plus vite que le taux de croissance économique. Ce découplage, dû à la forte élasticité de la consommation par rapport au PIB nécessitera l'installation d'environ 2200 MW d'ici 2015, malgré par tous les programmes de maîtrise de la demande que le Maroc avait mis en place au milieu des années 90.

5.1.4 Le faible rythme d'absorption des prêts accordés au Maroc n'est pas spécifique aux projets financés par la Banque (67% des montants approuvés pour les projets actifs entre 1996-2000 (cf. *Annexe 3*). Ce taux est toutefois considérable car entre 1972 et 1992 il n'était que de 57,5% (cf. *PEPP 1994-1996*). Selon un rapport du «Groupe Thématique Eau Maroc» réalisé en 2003, pour les projets financés par l'UE ou les Pays membres, l'exigence liée à la révision des tarifs a occasionné à elle seule des retards considérables, alors que les décaissements se font toujours à un faible rythme. Ainsi, entre 1992 et 2003, dans le sous-secteur de l'eau l'AFD n'a décaissé que 57% de ses engagements ; alors que la KfW n'en a décaissé que 50%.

5.1.5 Il y a donc lieu de retenir que si les Agences d'exécution ont progressivement maîtrisé les procédures de la Banque, des facteurs qui leur sont externes restent les vraies sources de retards des projets et de leur performance globale. A part ce goulet d'étranglement tributaire du cadre institutionnel du secteur des finances et qui réduit la capacité d'absorption de l'APD la performance du Maroc reste globalement satisfaisante (3)

5.2 La Banque

5.2.1 Pour ce qui est de la mise en œuvre des projets, la plupart d'entre eux n'ont pas fait l'objet de missions de préparation, ce qui a réduit le niveau de fiabilité de leur évaluation. Les missions de supervision ont duré 0,2 à 0,5 homme-semaine pour l'eau et 2 homme-semaines pour l'électricité et portent souvent sur plusieurs projets. Leur nombre a été inférieur au ratio requis par le Manuel des Opérations de la Banque (en moyenne une mission par an) et leur composition ne comporte ni socio-économiste ni environnementaliste, ce qui ne permet pas le suivi de l'évolution des aspects transversaux.

5.2.2 La Banque a parfois manqué de fermeté vis à vis de l'Emprunteur. Cette attitude a facilité les fréquentes modifications de la configuration des projets. L'Emprunteur a même réduit à sa plus le volet environnemental et annulé des composantes liées à l'assainissement. Sur un autre plan, la Banque n'a toujours pas introduit les nouvelles TIC dans la gestion des décaissements, comme le font certains Bailleurs de fonds, via Internet. Cette situation ne facilite pas le suivi en temps réel des décaissements par l'Agence d'exécution.

5.2.3 Il est toutefois important de relever que dans certains cas la grande expérience des Experts de la Banque a permis de résoudre certains problèmes techniques dus aux insuffisances des études. Ces Experts ont souvent apporté leur assistance pour le règlement des problèmes pendant l'exécution des travaux. Ce fut le cas pour le barrage El-Hachef et les projets électricité. Une plus grande implication de la Banque dans la préparation du projet aurait toutefois permis d'éviter une partie des problèmes rencontrés avec les études techniques du projet.

5.2.4 Pour les projets cofinancés, la coordination avec les partenaires a été faible pour ce qui est des projets terminés avant 2000 et la Banque n'avait pas pris de fortes initiatives en vue d'établir un contact direct et permanent avec les Bailleurs engagés dans le même projet. Cette situation a fortement changé depuis le lancement des deux grands projets après 2000.

5.2.5 Il n'y a pas eu d'actions fortes de la Banque en vue du respect par l'Emprunteur de la programmation sous-sectorielle. Les impacts intersectoriels ont donc été retardés par les glissements des délais de réalisation. Globalement, la performance de la Banque a été satisfaisante, mais le déséquilibre entre la fourniture d'eau et la prise en charge des eaux usées ; les faibles rendements des réseaux et le découplage de la demande par rapport à la croissance économique sont des points auxquels la Banque devrait à l'avenir prêter attention.

5.3 Les autres donateurs et cofinanciers

5.3.1 La période étudiée a connu trois projets achevés en cofinancement (dont l'un concerne des crédits acheteur et fournisseur que la partie marocaine a négocié auprès de Banques commerciales étrangères). Pour le barrage hydraulique, la BID a normalement accompli les décaissements, alors que l'OPEP a connu des retards de 3 à 4 mois. Pour les projets du sous-secteur électricité, les RAP signalent que la performance des autres Bailleurs n'a pas pu être appréciée, faute de données sur leurs rapports avec l'Emprunteur pendant la période d'exécution du projet. Il n'y a pas eu de coordination ou de concertation quelconque entre eux et la Banque pendant l'exécution du projet. Ainsi pour le barrage hydroélectrique de Matmata, qui a aussi bénéficié de financements bilatéraux (Italie et Allemagne) avec des prêts de montants aussi importants que ceux de la Banque, aucun contact direct n'avait eu lieu entre eux et la Banque.

5.3.2 Les projets en cours sont tous les deux cofinancés (UE, BEI, AFD). Pour le PAS-Eau, la Banque a tenu des réunions de concertation avec les représentants de l'UE et de la Banque Mondiale. Il est prévu que la coordination entre Bailleurs va se poursuivre, notamment, lors des missions de revue à mi-parcours, de supervision et à travers l'échange d'informations. Depuis 2000, la Banque et ces Bailleurs renforcent ainsi leur capacité de dialogue avec le Gouvernement marocain. Pour le projet interconnexion des réseaux électriques, l'ONE a traité séparément avec les trois Bailleurs (BAD, BEI, AFD) mais diffuse les documents élaborés par chacun d'eux. La Banque a évalué le projet avec l'AFD en 2002, mais le rapport de supervision de 2004 ne fait pas mention d'une quelconque rencontre entre la Banque et la BEI ou l'AFD. La performance des donateurs et cofinanciers en matière de coopération avec la Banque s'améliore progressivement. Antérieurement à 2000 elle était peu satisfaisante (2,5).

5.4 Les autres parties prenantes

5.4.1 La participation de la Société civile aux DSP a marqué son apparition en 2000, lors du premier séminaire de dialogue participatif élargi aux Acteurs activant hors des Institutions officielles. Malgré le très grand nombre d'Associations et d'ONG au Maroc, ce processus de participation à la définition, au suivi de la réalisation et à la pérennisation des projets n'a pas encore abordé le secteur des Equipements collectifs. La participation de la Société civile se situe surtout au niveau de la distribution de l'eau dans le monde rural et au niveau des campagnes d'information et de sensibilisation des populations dans le cadre de campagnes initiées par les Autorités, via les Associations et les ONG comme relais de communication.

5.4.2 Pour ce qui est des Acteurs du secteur privé, la Banque n'a pas prévu d'instrument de communication ou envisagé des «Portes Ouvertes» à destination des Chefs d'Entreprises. La Banque a eu des insuffisances dans ce domaine au point que la Confédération des Entreprises marocaines (CGEM) a affirmé ne pas connaître les conditions d'accès aux crédits BAD, même si les Chefs d'Entreprises privées n'ont pas fait l'effort de se rapprocher de la Banque. Cette nouvelle démarche participative a conforté la Banque dans le choix des domaines d'intervention, mais devrait se tendre vers la participation la plus large de tous les Acteurs à l'appropriation des programmes financés par la BAD. Jusqu'à 2000, le rôle des autres parties prenantes en vue d'améliorer la performance de l'assistance a été peu satisfaisant (2).

6. ÉVALUATION D'ENSEMBLE

6.1 Analyse contre-factuelle

6.1.1 Les effets indirects de l'assistance de la Banque dans le secteur des Equipements collectifs sont nombreux et multisectoriels, bien qu'ils soient encore difficiles à quantifier. Les impacts directs de barrages et de réseaux d'eau et d'électricité permettent de renforcer la capacité de satisfaire les besoins économiques et sociaux. Les programmes d'électrification rurale et de distribution d'eau n'auraient pas pu être réalisés conformément aux objectifs du Pays si les ouvrages financés par la Banque n'avaient pas été réalisés.

6.1.2 Le développement institutionnel en cours dans le secteur aurait tardé beaucoup plus, sans la pression des Bailleurs de fonds comme la Banque et ceci aurait continué à limiter la performance de l'assistance. Le Maroc n'aurait pas pu réduire ses émissions d'oxyde de carbone sans le barrage hydroélectrique de Matmata et de l'interconnexion internationale qui vont respectivement permettre au Maroc de produire une énergie propre et de s'alimenter directement à partir des centrales électriques moins polluantes situées en dehors du Pays.

6.1.3 Des millions de citoyens n'auraient pas pu bénéficier de l'eau et de l'électricité pour leur confort domestique, leur information (radio et télévision) et l'instruction de leurs enfants (éclairage). L'accès aux programmes éducatifs de la télévision a constitué un apport culturel pour les femmes. Les économies d'aliments périssables que les réfrigérateurs permettent de conserver ne sont pas à négliger, tout comme l'hygiène que procure la disponibilité de l'eau courante. La création d'activités artisanales qui permettent d'améliorer les revenus des populations n'aurait pas été rendue possible sans la fourniture des services de base à laquelle la Banque a fortement contribué. Il en aurait été de même pour les écoles et les centres de santé qui sont maintenant équipés d'un minimum d'appareils d'urgence, comme un conservateur de médicaments périssables ou une couveuse pour bébés prématurés.

6.1.4 Les effets intersectoriels de la disponibilité des services de base (et des routes) sont nombreux et visibles concernent la possibilité de relance de l'artisanat et de l'industrie manufacturière. Les Entreprises peuvent désormais s'installer hors des villes et bénéficier de coûts des facteurs plus favorables (terrains et main d'œuvre moins cher, dégrèvements fiscaux, etc.). Cette déconcentration permet de réduire encore la pauvreté dans le milieu rural.

6.1.5 Le passage en revue de ces impacts non quantifiables, faute de statistiques, montrent que l'assistance de la Banque a été porteuse d'un important potentiel d'effets positifs sur l'activité économique, les conditions de vie des citoyens et la réduction de la pauvreté. Compte tenu des interactions sectorielles, il demeure évident que cette analyse contre-factuelle et sectorielle ne peut être appréhendée qu'à travers l'analyse globale de l'assistance, en tenant compte de l'assistance de tous les autres Bailleurs.

6.2 Evaluation d'ensemble de l'assistance de la Banque

6.2.1 Depuis 1995, la Banque avait décidé d'accorder une grande attention à l'amélioration de la qualité, de l'impact sur le développement et de la compétitivité des opérations dans les Pays à Revenu Intermédiaire. Jusqu'à la fin des années 90 la stratégie de la Banque avait consisté à financer des projets s'inscrivant parmi les priorités du pays. La Banque a ainsi permis au Maroc de répondre à ses défis sectoriels majeurs et d'atteindre les taux de raccordement fixés pour l'eau et l'électricité. Pour le secteur des Equipements collectifs, qui contribue fortement à la création de

richesse et d'emploi, la Banque a ensuite décidé de diversifier ses produits en intégrant les réformes sectorielles.

6.2.2 Le dialogue de politique sectorielle a été renforcé par les contacts plus fréquents avec le Pays et les DSP ont été renforcés par une approche participative initiée depuis 2000. Ceci a permis une meilleure définition des projets, et a marqué le début d'un processus d'initiation des Acteurs à l'appropriation des projets et programmes financés par la Banque. A part la composante d'assistance technique interne aux projets financés, la Banque a négligé le recours l'assistance technique sous-sectorielle et ceci ne lui a pas permis de renforcer son image de Banque accompagnatrice du développement. Cette assistance technique aurait permis l'atteinte des objectifs sous-sectoriels sans trop s'éloigner des indicateurs normatifs de rentabilité, de coûts et de délais. La Banque n'a donc pas su adopter une démarche globale et cohérente qui lui aurait permis d'utiliser aussi l'assistance technique comme un outil de veille informative sur le climat des affaires au Maroc, ainsi que comme un moyen de renforcer le dialogue de politique. Cette situation a fait que les interventions de la Banque ont été le résultat d'opérations au coup par coup et à la seule demande du Maroc. La Banque semble ainsi perdre du terrain par rapport aux autres Bailleurs en ne veillant pas à créer un avantage comparatif qui est l'accompagnement du pays dans sa stratégie de développement.

6.2.3 La Banque manifeste encore une faiblesse de l'analyse du secteur, de ses déterminants et de ses liens intersectoriels. De plus, l'absence de préparation des projets n'a pas permis d'améliorer la qualité à l'entrée des projets. Pour ce qui est des retards de réalisation, paradoxalement, ce sont les projets qui ont fait l'objet d'une mission d'identification, voire d'une mission d'identification doublée d'une mission de préparation qui ont été réalisés dans des délais 3 à 4 fois plus longs que ceux qui étaient prévus lors de l'évaluation. Les contraintes de procédures en vigueur dans le Pays, les modifications de la configuration des projets, les transferts de composantes vers d'autres financements mis à disposition par d'autres Bailleurs et enfin l'inadéquation de la contrepartie locale aux besoins annuels de dépenses ont visiblement constitué les principaux facteurs de retards des projets. Ceci montre que les facteurs qui influencent fortement les délais sont externes à la Banque, même si l'insuffisance de supervision et les retards de décaissement aient pu les aggraver.

6.2.4 La Banque n'a pas financé de projets en faveur du privé, en dehors des anciennes lignes de crédit. Elle semble manifester une insuffisante connaissance des besoins et des potentialités actuelles du secteur privé marocain et ceci risque de porter atteinte à son image de Banque de développement. La Banque devrait donc lever les obstacles qui freinent le développement de nouveaux produits financiers et renforcer son assistance technique. Il ne faudrait pas perdre de vue que si cette situation perdure, la Banque risque de perdre sa position sur le marché marocain, par tarissement de demandes de prêts, alors que les besoins du Maroc en Equipements collectifs sont importants. La Banque devrait donc anticiper sur les besoins du pays, en multipliant les repérages d'opportunités, afin de constituer un réservoir de projets potentiels d'investissements.

6.2.5 La stratégie de la Banque dans le secteur ne s'est pas appuyée sur des études approfondies et un dialogue ciblé et permanent, afin de cerner les besoins et les capacités d'absorption financière du Maroc, particulièrement dans ce secteur fortement capitalistique et dont les ouvrages ont un très long cycle de vie économique. La Banque devrait à l'avenir mener des actions renforcées en direction des Autorités du pays et un dialogue continu avec les principaux «Décideurs», les grands Bailleurs et la Société civile. Il est utile de rappeler que le Maroc a sollicité la Banque bien plus que ne l'ont fait d'autres pays du Guichet BAD (27% du total des approbations de prêts par pays) et qu'il se distingue comme un excellent client. Ce Pays présente un fort potentiel de demande de prêts dans un futur proche, compte tenu de ses besoins en Equipements collectifs, notamment pour rattraper son retard dans le retraitement de l'eau, ainsi que pour faire face à une demande l'électricité qui croît de plus en plus. La Banque devrait donc accorder une importance particulière

au Maroc et analyser ses contraintes de développement et entretenir avec lui un dialogue permanent.

Globalement, la performance de l'assistance sectorielle est satisfaisante (2,9).

7. LEÇONS ET RECOMMANDATIONS

7.1 Leçons

7.1.1. Grandes tendances sectorielles : (Voir : 1.3.6 ; 1.3.7 ; 2.2.3 ; 3.3.1 ; 3.3.4 ; Annexe 6.)

- i) Le pays n'ayant pas su bien maîtriser la consommation d'électricité, elle va augmenter plus vite que la croissance économique et nécessiter un surinvestissement.
- ii) La difficulté de mobiliser de nouvelles ressources d'eau et la répartition déséquilibrée va provoquer l'inadéquation de l'offre à la demande. L'alternative sera la réduction des pertes des réseaux, le recyclage des eaux usées et le désenvasement des barrages.

7.1.2. Tarification et accès aux ressources : (Voir : 3.3.2 à 3.4.4 ; Annexe 6.)

- i) Les populations à faible revenu manifestent une tendance au tassement de leur demande marchande d'eau et d'électricité, du fait des tarifs et des coûts des raccordement aux réseaux.

7.1.3. Absorption des prêts et décaissements : (Voir : 3.2.4 ; 5.1.2 à 5.2.5 ; 6.2.4 ; Annexe 3.)

- i) Le cloisonnement institutionnel, les lourdeurs bureaucratiques et les contraintes liées à la contrepartie locale retardent les projets bien plus que les autres facteurs inhérents à la Banque.
- ii) Le faible rythme d'absorption des prêts se retrouve chez d'autres Bailleurs. La Banque a décaissé 67% des montants approuvés dans le secteur (contre 57,5% entre 1972 et 1992).
- iii) La Banque n'a toujours pas introduit les NTIC dans la gestion des décaissements, comme le font certains Bailleurs de fonds, afin de faciliter le suivi en temps réel des décaissements.

7.1.4. Assistance technique sectorielle : (Voir : 3.4.6 ; 3.4.7 ; 4.1.3 ; 6.2.2)

- i) La mobilisation des instruments hors prêts est faible (à peine 0,13% des engagements dans le secteur). Ceci ne renforce l'image de Banque comme accompagnatrice du développement.

7.1.5. Dialogue et communication de la Banque : (Voir : 5.4.1 ; 5.4.2)

- i) La nouvelle démarche participative du dialogue de politique a conforté la Banque dans le choix de ses interventions et a initié le processus d'appropriation des projets et programmes.

7.1.6. Coordination des Bailleurs et cofinancement : (Voir : 4.3.1 à 4.3.4 ; Annexe 3.)

- i) Le Maroc coordonne l'assistance à deux niveaux institutionnels et ceci nécessite que les Bailleurs de fonds devront impérativement renforcer la coordination de leur assistance.
- iii) Si entre 1996 et 2000, la part cofinancée par d'autres Bailleurs n'a été que de 5% pour l'eau et 34% pour l'électricité, il a suffi que la Banque s'associe à deux grands projets pour que ces taux passent à 27% et 47%, respectivement.

7.2 Recommandations à la Banque

7.2.1. Grandes tendances sectorielles : (Voir : 1.3.6 ; 1.3.7 ; 2.2.3 ; 3.3.1 ; 3.3.4 ; Annexe 6.)

- i) La Banque devrait envisager des projets d'assistance technique en gestion de la demande d'eau, recyclage, réduction des pertes et désenvasement des barrages.
- ii) La Banque devrait introduire parmi les conditions des minima d'assainissement et de retraitement des eaux usées, ainsi que des ratios de performances des consommations.

7.2.2. Tarification et accès aux ressources: (Voir : 3.3.2 à 3.4.4 ; Annexe 6.)

i) La Banque devrait éviter dans les futurs projets d'introduire des conditions qui retardent la réalisation des projets et/ou qui vont à l'encontre de la politique de la Banque en matière d'amélioration du niveau d'accès des pauvres aux ressources de base.

7.2.3. Absorption des prêts et décaissements : (Voir : 3.2.4 ; 5.1.2 à 5.2.5 ; 6.2.4 ; Annexe 3.)

i) La Banque devrait veiller à réduire au maximum les délais des décaissements et introduire les NTIC dans la gestion des décaissements, afin de faciliter leur suivi en temps réel.

7.2.4. Assistance technique sectorielle : (Voir : 3.4.6 ; 3.4.7 ; 4.1.3 ; 6.2.2)

i) La Banque devrait revoir les formes d'accompagnement des Agences d'exécution afin d'améliorer la performance de l'assistance et de ne pas perdre du terrain par rapport aux autres Bailleurs qui utilisent l'accompagnement comme un avantage comparatif. Elle devrait aussi utiliser l'assistance technique comme un moyen de renforcer le dialogue.

ii) La Banque devrait aider le pays à maîtriser les coûts de production des Entreprises et à optimiser l'efficacité des investissements du secteur des Equipements collectifs.

iii) La Banque devrait mettre en place des bases de données sur les coûts normatifs de réalisation et systématiser les missions d'identification pour servir de base aux évaluations.

7.2.5. Dialogue et communication de la Banque : (Voir : 5.4.1 ; 5.4.2)

i) La Banque devrait poursuivre la démarche participative initiée en 2000 et veiller à une plus forte participation de la Société civile, afin de renforcer l'appropriation des programmes.

ii) La Banque devrait établir une liaison étroite avec les Organisations patronales et les Institutions marocaines ou étrangères, qui interviennent dans le domaine de la PME.

7.2.6. Coordination des Bailleurs et cofinancement : (Voir : 4.3.1 à 4.3.4 ; Annexe 3.)

i) La Banque devrait prendre des initiatives plus fortes en matière de renforcement des actions communes avec les Bailleurs, en vue de coordonner et d'harmoniser leurs interventions.

ii) La Banque devrait mettre en place un portefeuille de projets potentiels bancables et s'associer au pays dans la recherche d'autres bailleurs de fonds en vue d'un cofinancement.

7.3 Recommandations au Pays

7.3.1. Grandes tendances sectorielles : (Voir : 1.3.6 ; 1.3.7 ; 2.2.3 ; 3.3.1 ; 3.3.4 ; Annexe 5.)

i) Rénover les réseaux d'eau pour réduire les excessifs taux de pertes et relancer les programmes d'information et de sensibilisation à l'utilisation rationnelle des ressources.

ii) Rattraper son retard en matière de retraitement des eaux usées.

7.3.2. Tarification et accès aux ressources : (Voir : 3.3.2 à 3.4.4 ; Annexe 5.)

i) Réétudier la tarification, en vue de permettre aux populations défavorisées d'accéder aux réseaux et de parvenir à un niveau de consommation satisfaisant leurs besoins de base.

ii) Engager des études sur les coûts et introduire des objectifs de gains de productivité dans les contrats programmes des Entreprises.

7.3.3. Absorption des prêts et décaissements : (Voir : 3.2.4 ; 5.1.2 à 5.2.5 ; 6.2.4 ; Annexe 1.)

i) Aligner les allocations des contreparties en monnaie locale sur les besoins financiers des projets afin de ne pas les retarder et de réduire les frais financiers.

ii) Renforcer la cohérence institutionnelle pour éviter tout ralentissement des projets.

INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS DU MAROC (1995 - 2004)

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
P.I.B (prix constants)	113197	127027	124197	133729	133622	134900	143395	147970	155725	161246
variation en %	-6.6	12.2	-2.2	7.7	-0.1	1	6.3	3.2	5.2	3.5
P.I.B (prix courants)	281702	319340	318342	344005	345594	354208	383184	397782	418655	441773
variation en %	0.9	13.4	-0.3	8.1	0.5	2.5	8.2	3.8	5.2	5.5
IMPORTATIONS	85494	84612	90711	98676	105931	122527	124718	130409	136070	156296
EXPORTATIONS	58672	60013	67057	68608	73617	78827	80667	86389	83887	86365
SOLDE COMMERCIAL	-26821	-24599	-23654	-30068	-32314	-43700	-44051	-44020	-52183	-69931
ENCOURS DETTE EXT. (En M.DH)	191932	188141	186070	179380	177538	170899	163103	142317	126024	115230
Encours Dette Extérieure du Trésor / PIB	47.3	41	41	36.6	35.9	33.5	28.9	23.3	18.9	15.9

NOTATION PAR PROJET ET NOTATION DU SECTEUR.

(Grille de notation : Très satisfaisant : 4 ; Satisfaisant : 3 ; Peu satisfaisant : 2 ; Très peu satisfaisant : 1)

1. Notation Sous-secteur eau & Assainissement (Projets achevés)

Critère de notation	Observations et conclusions	Note
1. Pertinence / Qualité à l'entrée		2,6
<i>Projet AEP TANGER</i>	Projet très pertinent qui devait solutionner l'AEP de la ville de Tanger. Une Mission d'identification et 2 missions de préparation.	3
<i>Projet ONEP-V</i>	Projet pertinent qui devait alimenter 11 villes en eau potable. Courte mission d'identification. Pas de missions de préparation par la Banque.	2,7
<i>Projet ONEP-VI</i>	Projet pertinent qui devait alimenter 9 villes en eau. Ni mission d'identification ni de préparation par la Banque. Carences des études techniques.	2,4
<i>Projet BARRAGE EL-HACHEF</i>	Projet très pertinent qui devait alimenter Tanger. Ni mission d'identification, ni de préparation par la Banque.	2,2
2. Efficacité des opérations		2,1
<i>Projet AEP TANGER</i>	Tanger alimentée par bateaux-citernes suite au retard de réalisation. Plusieurs composantes ont été modifiées ou annulées. Appels d'offre lancés avec 6 mois de retard et le choix des Entreprises a pris de 18 à 25 mois.	2
<i>Projet ONEP-V</i>	Station de pompage de Fes retardée par la Régie. Remplacement de Oujda par 3 autres villes. Surdimensionnement des installations et saturation repoussée de 20 ans. Missions de supervision trop courtes (moyenne 0,2 homme-semaine).	2
<i>Projet ONEP-VI</i>	Des modifications ont retardé le projet. Suppression de la réhabilitation de 2 stations de retraitement d'eaux usées. Suppression d'une étude d'assainissement. Missions de supervision trop courtes (moyenne 0,2 homme-semaine).	2
<i>Projet BARRAGE EL-HACHEF</i>	Missions de supervision trop courtes (moyenne 0,2 homme-semaine) et insuffisantes.	2,5
3. Efficience des opérations		2,2
<i>Projet AEP TANGER</i>	Mise en vigueur 21 mois après l'approbation du projet. Allongement excessif des délais de réalisation du projet (12 ans au lieu des 3 prévus. Surestimation de la demande d'eau. Mission de l'Ingénieur-conseil arrêtée avant la fin du projet. Les TRE et TRI ont gagné environ 3 points par rapport à l'estimation initiale.	2,5
<i>Projet ONEP-V</i>	Réalisé en 9 ans au lieu des 2,5 ans prévus. Les TRE et TRI ont perdu respectivement 10 points et 6,5 points par rapport à l'estimation initiale. Mission de l'Ingénieur-conseil arrêtée 1,5 ans avant la fin du projet.	2
<i>Projet ONEP-VI</i>	Réalisé en 6 ans au lieu des 4 ans prévus. Les prévisions de demande étaient surestimées. Les TRE et TRI sont passés de 14,5% à 0%.	2
<i>Projet BARRAGE EL-HACHEF</i>	Le TRE estimé à 15% a gagné 1 point par rapport à l'estimation. Le TRI n'est pas disponible. Retards dans la réalisation du projet.	2,5
4. Impact institutionnel	Révision de l'organisation institutionnelle du sous-secteur, jusqu'au bassins versants. Mise en place d'Institutions de régulation du sous-secteur.	3
5. Durabilité	Grave insuffisance du retraitement des eaux usées. Conditions d'exploitation des ouvrages satisfaisant, compte tenu de l'expérience de l'ONEP. Etudes d'impacts devenues plus tard obligatoires. ONEP dorénavant chargée de l'assainissement.	2,5
5. ÉVALUATION GLOBALE		2,7

2. Notation Sous-secteur Electricité (Projets achevés)

Critère de notation	Observations et conclusions	Note
1. Pertinence / Qualité à l'entrée		2,5
<i>Projet EXTENSION RESEAU</i>	Projet très pertinent compte tenu des besoins de réseau transport pour l'évacuation de la production d'électricité vers les centres de consommation du pays. Ni mission d'identification ni de préparation par la Banque.	2,5
<i>Projet BARRAGE MATMATA</i>	Projet très pertinent compte tenu de la croissance de la demande d'électricité du Pays et de la dépendance externe des approvisionnements du Maroc. Ni mission d'identification ni de préparation par la Banque.	2,5
2. Efficacité des opérations		3
<i>Projet EXTENSION RESEAU</i>	Réalisation selon les normes techniques internationales. Insuffisance de supervision.	3
<i>Projet BARRAGE MATMATA</i>	Réalisation selon les normes techniques internationales. Insuffisance de supervision.	3
3. Efficience des opérations		2,7
<i>Projet EXTENSION RESEAU</i>	Retard de 24 mois dans la réalisation du projet. Le TRE a selon le rapport d'activité gagné 8 points par rapport à l'estimation initiale.	2,8
<i>Projet BARRAGE MATMATA</i>	Durée de réalisation de 9 ans, au lieu des 5 prévus. Déficience de la première Entreprise choisie pour le génie civil. Selon le rapport d'activité, le TRE aurait atteint 39% et gagné 18 points par rapport à l'estimation initiale. Le TRI aurait diminué de 3 points. Les coûts d'exploitation réels sont supérieurs de 30% à ce qui avait été retenu lors de l'évaluation. Le retard enregistré dans la mise en service de la centrale a eu également un impact négatif sur la rentabilité.	2,5
4. Impact institutionnel	Vaste programme de réorganisation de l'ONE pour s'adapter au nouveau contexte de libéralisation du marché de l'électricité. Réorganisation du Ministère de l'énergie.	3
5. Durabilité	Grande expérience de l'ONE en matière d'exploitation des ouvrages. Faiblesse de la production nationale par rapport à la consommation, d'où le recours à l'importation à partir de l'Espagne avec les risques que ceci comporte en période hivernale.	3
4. ÉVALUATION GLOBALE		3

3. Notation globale de la Performance de l'assistance de la Banque

Critère de notation	Observations et conclusions	Note
1. EVALUATION DE STRATEGIE D'ASSISTANCE		4
1.1. Politique sectorielle de la Banque	La cohérence de la politique de la Banque dans le secteur des Equipements collectifs au Maroc, notamment le passage des projets aux réformes, est très satisfaisante.	4
1.2. Pertinence - cohérence des stratégies	Tous les projets qui ont été financés, y compris le Programme de réforme du sous-secteur de l'eau sont en conformité à la politique sectorielle de la Banque, de même qu'ils sont cohérents avec les stratégies mises en place par le Maroc pour relever ses défis. La pertinence de l'assistance de la Banque est très satisfaisante.	4
2. OPERATIONS DE PRÊTS		2,9
2.1 Composition du portefeuille	En dépit de l'annulation des deux projets du sous-secteur électricité et du taux de décaissement des projets du sous-secteur de l'eau, la structure du portefeuille sectoriel est bien équilibrée. Ce choix judicieux est très satisfaisant.	4
2.2 Pertinence et qualité à l'entrée	Faiblesse des moyens mis en place par la Banque et insuffisance de préparation qui a atténué la qualité à l'entrée des projets. Ces derniers ont permis au Maroc d'atteindre ses objectifs quantitatifs. La pertinence des opérations reste satisfaisante.	2,6
2.3 Efficacité des opérations		2,6
<i>Sous-secteur eau</i>	Il est apparu un phénomène de ralentissement de la demande, dont le pouvoir d'achat des citoyens pourrait constituer l'une des raisons. Insuffisante supervision de la BAD. Le Maroc a enregistré un fort développement de l'alimentation en eau potable, mais tous les projets ont connu des retards de réalisation. L'efficacité de l'assistance dans ce sous-secteur est peu satisfaisante.	(2,1)
<i>Sous-secteur électricité</i>	Les objectifs sous-sectoriels ont été atteints. L'efficacité des opérations de prêts dans le sous-secteur de l'électricité peut être considérée comme satisfaisante.	(3)
2.4 Efficience des opérations	Absence d'études des déterminants de l'évolution du sous-secteur, conjuguée à l'insuffisance de préparation, d'évaluation et de supervision des projets au niveau de la Banque. Insuffisance de coordination et régulation sous-sectorielle en tenant compte des besoins de l'Economie du Maroc et de son objectif de réduction de la dépendance énergétique d'autre part, ont fait que l'atteinte des objectifs sectoriels s'est faite au dépens de la baisse de l'efficience des investissements. L'efficience globale des opérations de prêts n'est donc pas satisfaisante.	2,4
3. IMPACT INSTITUTIONNEL	Malgré les insuffisances, le volume de l'assistance de la Banque a été un facteur déclenchant qui a poussé le Maroc à mettre en place un cadre institutionnel adéquat.	3

Critère de notation	Observations et conclusions	Note
	La performance de l'assistance de la Banque est donc satisfaisante.	
4 DURABILITE DES OPERATIONS	Même si la situation du sous-secteur de l'électricité est meilleure que celle qui prévaut dans le sous-secteur de l'eau, la Banque endosse une part de responsabilité de la situation puisqu'elle a financé des projets des projets d'eau potable sans avoir introduit dans leur configuration l'assainissement et le traitement des eaux usées et en faire des condition de décaissement. La performance est satisfaisante.	2,8
5. ASPECTS TRANSVERSAUX		2,7
<i>Secteur privé</i>	La BAD n'a pas innové en matière d'approche globale et sur un horizon de moyen et long terme des besoins du secteur privé. Les rapports d'évaluation et d'achèvement ne se penchent pas sur la nécessité de renforcer le taux d'intégration des projets. Pour ces raisons, la performance de la Banque dans ce domaine n'est pas satisfaisante.	2
<i>Genre et pauvreté</i>	La Banque a presque perdu de vue les liens entre son assistance et la réduction de la pauvreté, la promotion du rôle de la femme et la facilitation de l'accès des pauvres aux ressources. Sa performance n'est pas satisfaisante.	2
<i>Environnement</i>	La Banque n'a pas su imposer les études environnementales inscrites parmi les conditions des prêts et ne s'est pas opposée à l'annulation de certaines composantes relatives à l'assainissement. Les effets positifs de son assistance dans le sous secteur de l'électricité font que la performance de l'assistance de la Banque est satisfaisante.	2,6
<i>Développement régional</i>	Le projet Extension des réseaux transport d'électricité a indirectement participé au développement des Economies régionales. La BAD apporte aussi sa contribution à la satisfaction des engagements du Maroc en matière de coopération énergétique en Afrique du Nord avec ce projet qui permet d'atteindre les objectifs régionaux du NEPAD et ceux de l'UMA. La performance de la Banque est donc très satisfaisante.	4
6. ASSISTANCE HORS-PRETS		2,7
6.1 Etudes économiques et sectorielles	Si dans l'ensemble, les interventions faites par la Banque sont en conformité avec sa stratégie d'intervention et qu'elles ont contribué à rattraper le retard du Maroc en matière de mise à disposition des services de base et de réduction de la pauvreté, la mobilisation des instruments hors prêts comme les études économiques et sectorielles n'a visiblement pas été à la hauteur des besoins du Maroc malgré la dimension des projets financés par prêts. La performance de la Banque est peu satisfaisante.	2
6.2 Dialogue de politique	Malgré ces insuffisances et l'absence d'études économiques et sectorielles que la Banque ne réalise pas encore, le changement d'approche pour l'élaboration des DSP fait que la performance de l'assistance de la Banque peut être considérée satisfaisante.	3
6.3 Coordination et cofinancement	La Banque veille au renforcement de la coopération avec les partenaires extérieurs pour une complémentarité accrue des interventions de la Banque. Le partenariat stratégique entre la Banque et la Banque mondiale s'est traduit par la signature d'un protocole d'accord en mars 2000. Pour les projets en cours entre 1996 et 2000 (PAS-Eau et l'Interconnexion non compris), la part financée par d'autres Bailleurs dans le sous-secteur de l'eau a été de 5%, alors que pour l'électricité elle a été de 34%. Ces taux sont passés respectivement à 27% et 47%, avec les deux projets qui sont actuellement en cours. Ceci traduit une réelle concrétisation de la stratégie de cofinancement adoptée par la Banque. La performance est donc satisfaisante.	3
7. PERFORMANCE PARTENAIRES		2,5
7.1 Emprunteur et Agences d'exécution	Presque tous les projets ont subi des modifications et des allongements de délais. Le cloisonnement institutionnel et les lourdeurs bureaucratiques, conjugués aux contraintes budgétaires et à la faible maîtrise par les Agences d'exécution des règles de procédures de la Banque en matière d'acquisition des biens et services semblent peser bien plus que les autres facteurs inhérents à la Banque. La performance de l'Emprunteur et des Agences d'exécution est satisfaisante.	3
7.3 Autres donateurs et cofinanciers	Pour le PAS-Eau, il est prévu que la coordination entre la Banque et l'UE va se poursuivre pendant l'exécution du programme. En coopérant ainsi, les deux Bailleurs renforcent leur capacité de dialogue avec le Gouvernement marocain. Pour le projet interconnexion des réseaux électriques, l'ONE a traité séparément avec les trois Bailleurs, mais cet Office diffuse les documents élaborés par chacun d'eux. Globalement la performance des autres donateurs est peu satisfaisante.	2,5
7.4 Autres parties prenantes	Bien que difficile à évaluer, la performance des autres parties prenantes reste difficile à évaluer. Même si à leur décharge, elle n'ont pas bénéficié de suffisamment d'information de la part de la Banque. Leur performance est peu satisfaisante.	2
9. ÉVALUATION D'ENSEMBLE	Bien que les projets soient pertinents du point de vue sous-sectoriel, il n'y a pas eu de continuité des actions afin de parvenir à une cohérence sectorielle globale et un impact intersectoriel optimal et les aspects transversaux ayant été négligé. La performance globale de l'assistance de la Banque peut être qualifiée de satisfaisante.	2,9

Tableau des Opérations (Projets actifs après 1996)

Projet	Aprobation	Signature	M. Vigueur	Fin prévue	Approuvé	Décaissé	%	Statut
AEP TANGER (CHARF AKAB)	08/18/1987	03/10/1988	12/21/1989	12/31/1996	7,950,000	6,571,202	100	COMP
BARRAGE EL HACHEF	05/21/1991	11/29/1991	10/09/1992	12/31/1996	44,000,000	22,047,660	100	COMP
EAU POTABLE RADEEF V	03/23/1992	05/13/1992	09/28/1994	06/30/2001	4,200,000	2,684,951	100	PIPE
EAU POTABLE (ONEP) V	03/23/1992	05/13/1992	01/27/1994	08/31/2001	55,800,000	47,910,852	100	COMP
ALIMENTATION EAU POTABLE VI	05/26/1994	07/20/1994	06/25/1996	12/31/2001	30,000,000	15,816,565	100	COMP
EAU POTABLE D'ASSAINISSEMENT	06/09/1999	12/13/1999	08/01/2001	12/31/2004	21,528,295	14,080,000	87	On Go
AJUSTEMENT STRUCTUREL EAU	12/03/2003	10/14/2004	ND	12/31/2006	184,039,102	215,000,000	0	APVD
MICRO CENTRALES HYDRO-ELEC	06/18/1986	01/14/1987	03/31/1988	06/30/1994	787,499	787,473	100	COMP
PROJET HYDROELEC MATMATA	10/18/1988	02/07/1989	03/20/1990	12/31/1996	51,000,000	49,088,736	100	COMP
RENFORCEMENT RESEAU ELEC VII	03/23/1989	04/28/1989	01/18/1990	12/31/1994	39,000,000	37,950,021	100	COMP
RENOUVELLEMENT TRANSPORT ELEC	12/15/1994	ND	ND	ND	65,000,000	0	0	ABAN
RENOUVEL. RESEAU TRANSPORT ELEC	10/14/1997	05/28/1998	ND	12/31/2001	21,662,290	0	0	ABAN
INTERCONNEXION RESEAUX ELEC	11/13/2002	05/06/2003	ND	12/31/2007	68,479,666	80,000,000	69	On Go

	Montant Approuvé	Montant Décaissé
EAU-ASSAINISSEMENT		
AEP TANGER CHARF EL AKAB (BAD)	7,950,000	6,571,202
BARRAGE D'EL HACHEF (BAD)	44,000,000	22,047,660
BID	4,380,000	4,380,000
OPEP	2,900,000	2,900,000
ALIM EAU POTABLE ONEP-5 (BAD)	55,800,000 + 4,200,000	47,910,852 + 2,684,951
ALIM EAU POTABLE ONEP-6 (BAD)	30,000,000	15,816,565
ALIM EAU –ASSAINISSEMENT (BAD)	21,528,295	14,080,000
<i>Sous-total Eau-Assainissement (BAD)</i>	<i>163,478,295</i>	<i>109,111,230</i>
<i>Cofinancement</i>	<i>8,230,000 (4,8%)</i>	<i>8,230,000 (7,0%)</i>
PAS – EAU (BAD)	184,039,102	0 (En cours)
UE	120,000,000	ND
TOTAL EAU-ASSAINISSEMENT (BAD)	347,517,390	
<i>Cofinancement</i>	<i>128,230,000 (26,95%)</i>	-
ELECTRICITE		
MICRO-CENTRALES HYDROELEC (BAD)	787,499	787,473
PROJET HYDROELEC MATMATA (BAD)	51,000,000	49,088,736
ITALIE	45,220,000	47,950,000
ALLEMAGNE	37,520,000	28,170,000
EXTENSION RESEAU ELEC-7 (BAD)	39,000,000	37,950,021
Crédit Acheteur	7,850,000	7,850,000
Crédit Fournisseur	1,390,000	1,390,000
RENOUVELEMENT RESEAU ELEC (BAD)	65,000,000	0 (Annulé)
RENOUVELEMENT RESEAU ELEC (BAD)	21,662,290	0 (Annulé)
<i>Sous-total Electricité (BAD)</i>	<i>177,449,789</i>	<i>87,038,757</i>
<i>Cofinancement</i>	<i>91,980,000 (34,1%)</i>	<i>85,360,000 (49,5%)</i>
INTERCONNEXION RESEAU ELEC (BAD)	57,440,000	En cours
BEI	84,420,000	En cours
AFD	35,640,000	En cours
TOTAL ELECTRICITE (BAD)	234,889,789	
<i>Cofinancement</i>	<i>212,040,000 (47,4%)</i>	-
TOTAL GENERAL SECTEUR	922,677,179	
BAD	582,407,179 (63,12%)	
Cofinancement	340,270,000 (36,88%)	-

Source : Compilation et calculs du Consultant, sur la base des Rapports d'évaluation.

RESUMES DES PERFORMANCES ET DES RESULTATS DES OPERATIONS

1. Sous-secteur de l'eau :

RESULTATS ESCOMPTEES	RESULTATS OBTENUS
Barrage El-Hachef	
Le barrage d'El-Hachef devait avoir une capacité de stockage d'eau de 300 millions de m ³ et réguler 79 millions de m ³ par an. L'ouvrage devait satisfaire les besoins en eau potable de Tanger et des villes voisines (600,000 habitants) jusqu'à 2015.	Le barrage a une capacité de 270 millions de m ³ . En 1997 la Régie de Tanger n'a livré que 20.400 millions m ³ à ses abonnés passés au nombre de 85.231 (contre 21.600 millions m ³ en 1992, pour 66.032 abonnés seulement). Le nombre d'abonnés a augmenté de 29%, mais les ventes par abonné ont donc diminué. L'horizon de satisfaction des besoins en eau potable de Tanger et des villes voisines est repoussé au-delà de 2020.
Projets eau potable	
Les projets visaient à augmenter la production et la distribution, ainsi que le nombre de foyers raccordés. En 1996, le taux de desserte était de 77% en urbain. Le nombre d'heures d'indisponibilité devait diminuer de 50 %.	En 2001, les objectifs ont été atteints et le taux de desserte est passé à 91%. L'indisponibilité a diminué de 80%. Toutefois, la consommation par abonné a diminué.
Les estimations se basaient sur une forte augmentation des consommations, avec des hausses continues des tarifs.	Les augmentations tarifaires ont fait que la consommation d'eau a connu une croissance nettement inférieure à ce qui était prévu à l'évaluation. La saturation était prévue pour 1998. Mais en 2002, les installations ne fonctionnent pas à leur pleine capacité et l'horizon de saturation est repoussé de dix ans.
Pour le projet ONEP-5, à l'évaluation, il était prévu qu'après son exécution, le projet apporterait une production additionnelle de 129 millions de m ³ d'eau par an. Pour le projet ONEP-6, il était prévu que le projet apporterait une production additionnelle de 38 millions de m ³ d'eau en 2001.	En 2001, pour ONEP-5 les volumes additionnels produits grâce au projet sont estimés à 44 % de plus que les prévisions. Pour ONEP-6 les volumes vendus étaient de 15 millions de m ³ , soit 51% de la production. Pour les deux projets, le taux de pertes des réseaux est très élevé.
Les estimations de consommation étaient basées sur une augmentation soutenue des consommations et des tarifs. Pour le projet ONEP-5, à l'évaluation le TRIF était de 15 % et le TRE était de 15 % à l'évaluation. Pour ONEP-6, le TRIF était de 14,4 % et le TRE de 14,5 %.	La diminution de la consommation d'eau et le rythme de hausse des tarifs ont eu un impact négatif sur les taux de rentabilité. Pour le projet ONEP-5, le TRIF passe à 8,5% et le TRE à 9%. Pour le projet ONEP-6, le TRIF est -0,8 % et le TRE à 0 %.
Effets indirects non prévus.	Menace environnementale car les villes concernées n'ont pas de stations d'épuration.

2.Sous-secteur de l'électricité :

RESULTATS ESCOMPTES	RESULTATS OBTENUS
Projet d'extension du réseau transport	
Le projet d'extension du réseau transport devait réduire les coupures d'alimentation du pays.	La durée des interruptions de service sur le réseau de transport en haute-tension est passée au niveau national à 10 heures de défaillance par an, ce qui est conforme aux ratios admissibles.
Le projet d'extension des réseaux transport devait permettre d'augmenter la longueur du réseau marocain, ainsi que la capacité des transformateurs.	Les objectifs assignés au projet ont été atteints et il a permis d'améliorer la qualité de service, de renforcer la sécurité et la continuité de fourniture d'électricité du Pays. Le projet a permis la réalisation de 1727 km de lignes dont : a) 573 km en 225 kV; b) 686 km en 60 kV; c) 468 km en 22 kV. A ces lignes s'ajoutent 6 postes 225/60 kV et 11 postes 60 kV, ainsi que l'électrification de 9 centres secondaires.
Le projet d'extension des réseaux devait être réalisé en 3 ans. Le TRI calculé à l'origine était de 11,97%.	Le projet a été réalisé en 6 ans. Le TRI est passé à 10,37 %.
Projet de barrage hydroélectrique de Matmata	
Le principal objectif du projet de barrage hydroélectrique de Matmata, tel que défini à l'évaluation est le renforcement du parc ainsi que la production à moindre coût d'énergie électrique pour satisfaire la demande aux heures de pointe et aux heures pleines	Le projet apparaît, à l'achèvement, pleinement justifié sur le plan économique. La centrale hydroélectrique a une puissance installée de 240 MW et a permis de remonter la contribution de l'hydroélectricité à 20 % de la puissance installée (6 % en 1995). Avec un productible moyen de 270 GWh/an, elle sert à lisser la courbe de charge et contribue à la demande en pointe. Elle a permis la réduction de l'utilisation des turbines à gaz, aux heures de pointe, ainsi que la suppression des délestages et la réduction de la consommation des produits pétroliers pour la production d'électricité.
Le projet devait être réalisé sur une période de 5 ans. Le taux de rentabilité financière du projet était estimé à 10,2% lors de l'évaluation et le taux de rentabilité économique à 20,8%.	Le projet a été réalisé sur une période de près de 9 ans. En raison d'un accroissement des tarifs plus lent par rapport aux prévisions, le TRIF du projet n'est que de 7,8%. Par contre, le taux de rentabilité économique est de 39% à l'achèvement.
Effets indirects non prévus.	La réalisation du projet a permis de dériver une environ 600 millions de m ³ /an dans le réservoir d'une autre centrale, permettant d'augmenter d'une part, le productible annuel de cette centrale et d'autre part, l'irrigation en aval d'environ 25.000 ha supplémentaires. Le projet a aussi permis de réaliser une route d'accès et une cité d'exploitation.

MATRICE DES LEÇONS ET DES RECOMMANDATIONS

Leçons	Recommandations à la Banque	Recommandations au Pays
1. Grandes tendances sectorielles : (Voir : 1.3.6 ; 1.3.7 ; 2.2.3 ; 3.3.1 ; 3.3.4 ; Annexe 6.)		
<p>i) Au rythme actuel, la demande d'électricité va augmenter à un rythme plus élevé que celui de la croissance économique et ceci se traduira par une hausse de la quantité d'électricité qu'il faut consommer pour produire une unité de PIB. Ceci va engendrer un surinvestissement dans le sous-secteur, alors que cette situation n'aurait pas du se présenter compte tenu de tous les programmes de maîtrise de l'énergie mis en place au Maroc durant la décennie 90.</p> <p>ii) La difficulté de mobiliser de nouvelles ressources d'eau et leur répartition spatiale déséquilibrée posera rapidement un problème d'inadéquation de l'offre à la demande, compte tenu de l'importance de la demande future. Le Maroc n'aura d'alternative que le recyclage des eaux usées pour des usages industriels, le désenvasement des vieux barrages, la réduction des pertes en réseaux, l'usage rationnel de la ressource et la reconversion de certaines activités agricoles grosses consommatrices d'eau.</p>	<p>i) La Banque devrait mettre en place des projets d'assistance technique dans les domaines de la gestion de la demande d'eau, le recyclage, la réduction des pertes des réseaux et le désenvasement des barrages.</p> <p>ii) Introduire des conditions relatives au ratio d'assainissement et retraitement d'eau potable.</p> <p>iii) Introduire des conditions relatives à des ratios de performances des consommations.</p>	<p>i) Le Maroc devrait relancer les programmes d'information et de sensibilisation à l'utilisation rationnelle de l'électricité et de maîtrise de la demande qui ont été initiés durant les années 90.</p> <p>ii) Mettre en place avec le concours de la Banque un programme d'optimisation de l'offre et de la demande de l'eau.</p> <p>iii) Le Maroc devrait rattraper son retard en matière d'assainissement et de retraitement des eaux usées, sous peine de remettre en cause la durabilité des projets d'AEP.</p> <p>iv) Mettre en place des programmes de rattrapage du retard dans le domaine de l'assainissement et de retraitement des eaux usées.</p> <p>v) Initier des programmes de rénovation des réseaux d'eau pour réduire les déperditions.</p>
2. Tarification des ressources et accès aux services de base : (Voir : 3.3.2 à 3.4.4 ; Annexe 3.)		
<p>i) Les évaluations ont trop souvent endossé aux tarifs les insuffisances de couverture des coûts des ressources. Or, malgré les baisses de tarifs, ils restent toujours trop élevés par rapport aux autres pays maghrébins.</p> <p>ii) Les populations à faible revenu manifestent même une tendance au tassement de leur consommation. Ceci signifie que même si le besoin social de ces ressources est fort, leur demande marchande reste faible.</p> <p>iii) Si les exigences de la Banque en matière de hausse des tarifs avaient été appliquées, ceci aurait aggravé la perte des avantages compétitifs des produits marocains et réduit l'accès aux ressources des foyers à faible revenu, ce qui irait à l'encontre de la politique de la Banque.</p>	<p>i) La Banque devrait éviter dans les futurs projets d'introduire des conditions qui retardent la réalisation des projets et/ou qui vont à l'encontre de la politique de la banque en matière d'amélioration du niveau d'accès des pauvres aux ressources de base.</p>	<p>i) Réétudier la tarification des ressources de base, en vue de conserver les avantages comparatifs des produits marocains et en permettant aux populations les plus défavorisées d'accéder aux réseaux et de parvenir à un niveau de consommation permettant de satisfaire leurs besoins de base.</p> <p>ii) Relancer les programmes de maîtrise de la consommation d'électricité et initier des programmes similaires dans le sous-secteur de l'eau.</p> <p>iii) Engager des études sur les coûts et introduire des objectifs de productivité parmi les objectifs des Entreprises.</p>
3. Absorption des prêts et décaissements : (Voir : 3.2.4 ; 5.1.2 à 5.2.5 ; 6.2.4 ; Annexe 3.)		
<p>i) Le cloisonnement institutionnel, les lourdeurs bureaucratiques et les contraintes liées à la libération de la contrepartie locale semblent peser bien plus que les autres facteurs inhérents à la Banque. Tous les projets ont subi des modifications de composantes et des allongements des délais de leur réalisation. Même les projets qui ont fait l'objet d'identification et de préparation ont été réalisés dans des délais 3 à 4 fois plus longs que ceux qui étaient prévus lors de leur évaluation.</p> <p>ii) Le faible rythme d'absorption des prêts n'est pas spécifique à la Banque et se retrouve chez d'autres Bailleurs. La Banque a décaissé 67% des montants approuvés dans le secteur, pour les projets actifs entre 1996 et 2000. Ce taux est considérable si l'on tient compte du fait que globalement, entre 1972 et 1992 le taux de décaissement n'était que de 57,5%.</p> <p>iii) La Banque n'a toujours pas introduit les NTIC dans la gestion des décaissements, comme le font certains Bailleurs de fonds, via Internet. Cette situation ne facilite pas le suivi en temps réel des décaissements par l'Agence d'exécution.</p>	<p>i) La Banque devrait tenir compte pour les futurs projets des lourdeurs bureaucratiques et des contraintes liées à la libération de la contrepartie locale dans les estimations des délais de réalisation des projets.</p> <p>ii) La Banque devrait veiller à réduire au maximum les délais des décaissements tout en veillant scrupuleusement au respect des clauses d'acquisition des biens et des services. en renforçant son assistance technique au pays.</p> <p>iii) A l'instar d'autres Bailleurs de fonds, la Banque devrait introduire les NTIC dans la gestion des décaissements, afin de faciliter le suivi en temps réel des décaissements par l'Agence d'exécution.</p>	<p>i) Le Maroc devrait aligner les allocations des contreparties en monnaie locale sur les besoins financiers des projets de manière à ne pas retarder leur réalisation et afin de réduire les frais financiers de premier établissement.</p> <p>ii) Mettre en place les mesures capables de réduire les délais de mise en œuvre des prêts.</p> <p>iii) Renforcer le cadre et la cohérence institutionnels pour ne pas ralentir les projets.</p>
4. Assistance technique sectorielle : (Voir : 3.4.6 ; 3.4.7 ; 4.1.3 ; 6.2.2)		
<p>i) La mobilisation des instruments comme les études sectorielles ou thématiques n'a pas été à la hauteur de la dimension des projets financés par prêts (à peine 0,13%</p>	<p>i) La Banque devrait revoir les formes d'accompagnement des Agences d'exécution afin d'améliorer la</p>	

Leçons	Recommandations à la Banque	Recommandations au Pays
<p>des montants totaux approuvés dans le secteur). A part la composante d'assistance technique interne aux projets financés, la Banque a négligé le recours à l'assistance technique et ceci ne lui a pas permis de renforcer son image de Banque accompagnatrice du développement. La Banque n'a pas su adopter une démarche qui aurait aussi permis d'utiliser l'assistance technique comme un outil de veille informative sur le climat des affaires au Maroc, ainsi que comme un moyen de renforcer le dialogue. La Banque semble perdre du terrain par rapport aux autres Bailleurs et n'utilise pas l'accompagnement comme avantage comparatif.</p> <p>ii) L'absence d'analyse des déterminants du développement du secteur, l'insuffisance de la préparation et de la supervision des projets ont fait en sorte que l'atteinte des objectifs sectoriels n'a pu se faire qu'au détriment de l'efficacité des investissements. L'augmentation de la production d'eau a servi à atténuer les valeurs relatives des pertes des réseaux d'eau et de la surconsommation de l'électricité, sans pour autant les réduire en valeur absolue.</p>	<p>performance de l'assistance et de ne pas perdre du terrain par rapport aux autres Bailleurs qui utilise l'accompagnement comme un avantage comparatif. Elle devrait aussi utiliser l'assistance technique comme un outil de veille informative sur le climat des affaires au Maroc, ainsi que comme un moyen de renforcer le dialogue.</p> <p>ii) La Banque devrait aider le pays à maîtriser les coûts de production des Entreprises et à parvenir à optimiser l'efficacité des investissements du secteur des Equipements collectifs.</p> <p>iii) Mettre en place des bases de données sur les coûts et les délais normatifs de réalisation des ouvrages.</p> <p>iv) Systématiser les missions et études d'identification des projets pour servir de base aux évaluations.</p>	
<p>5. Dialogue et communication de la Banque : (Voir : 5.4.1 ; 5.4.2)</p>		
<p>i) La nouvelle démarche participative du dialogue de politique a conforté la Banque dans le choix de ses interventions, mais devrait être renforcée dans le sens de la participation de la Société civile à l'appropriation des projets et programmes.</p> <p>ii) La Banque n'ayant pas prévu d'instrument de communication ou envisagé des «Portes Ouvertes» à destination des Chefs d'Entreprises marocains, même la Confédération des Entreprises (CGEM) affirme ne pas connaître les conditions d'accès aux crédits BAD.</p>	<p>i) La Banque devrait poursuivre la démarche participative qui a été initiée en 2000 pour l'élaboration des DSP. Elle devrait veiller à une plus forte participation de la Société civile, afin de renforcer l'appropriation des projets et programmes, particulièrement dans le secteur des Equipements collectifs réputés techniques très et difficilement accessibles aux non initiés. La banque devrait aussi établir une liaison permanente avec les Organisations patronales et les Institutions locales ou étrangères, qui interviennent dans le domaine de la PME.</p>	
<p>6. Coordination des Bailleurs et cofinancement : (Voir : 4.3.1 à 4.3.4 ; Annexe 3.)</p>		
<p>i) La coordination de l'assistance extérieure, se faisant à deux niveaux (Ministère des Finances et Cabinet du Premier ministre), cette bipolarisation n'est pas sans risque de poser des difficultés d'harmonisation de la coordination. Ceci nécessite que les Bailleurs de fonds renforcent eux-mêmes la coordination de leur assistance au Maroc.</p> <p>ii) Même s'il est encore difficile de mesurer les gains de performance de l'intervention de Bailleurs multiples sur des projets, il y a lieu de relever que chaque Bailleur semble continuer à intervenir selon sa propre stratégie et ses modes de suivi des projets.</p> <p>iii) Entre 1996 et 2000, la part cofinancée avec la Banque par d'autres Bailleurs est de 5% pour l'eau et 34% pour l'électricité. Ces taux sont passés respectivement à 27% et 47%, avec les deux projets financés après 2000 (Interconnexions et PAS-Eau). Ceci traduit une réelle concrétisation de la stratégie de cofinancement adoptée par la Banque.</p>	<p>i) La Banque devrait prendre des initiatives fortes en matière de renforcement des actions communes avec les autres Bailleurs multilatéraux ou bilatéraux, en vue de coordonner et d'harmoniser leurs interventions.</p> <p>ii) Afin d'augmenter la part du cofinancement de son portefeuille, la Banque pourrait mettre en place un portefeuille de projets bancables. Il est tout à fait envisageable de s'associer au pays dans la recherche de participation d'autres bailleurs de fonds en vue d'un cofinancement et d'un partage des risques.</p> <p>iii) Constituer un pipeline de projets potentiels dans le secteur, par le biais de missions de prospection.</p>	

STATISTIQUES EAU ET ELECTRICITE

1.Exemples de tarifs de l'eau (Surtaxe PAGER et Taxe de Solidarité incluses)

USAGES	TARIFS DE L'EAU A LA DISTRIBUTION (DHM / m ³ Hors T.V.A)					
	DOMESTIQUE				PREFERENCIEL	INDUSTRIE
	VILLES	8m ³	8-20m ³	20-40m ³	>40m ³	
ONEP						
CENTRES ONEP	2,37	7,39	10,98	11,03	7,2	6,68
REGIES (choix sélectif sur la base des tarifs les plus élevés et les plus bas)						
OUJDA	3,81	10,11	14,72	14,77	9,77	10,13
TANGER	2,48	6,28	10,65	10,70	5,19	5,19
B- MELLAL	2,61	6,51	10,14	10,19	6,73	7,05
TAZA	1,97	4,96	5,94	5,99	5,18	5,58
MEKNES	1,30	3,88	4,45	4,51	2,18	2,23
CONCESSIONS						
LYDEC-Casablanca	2,92	9,96	13,20	13,25	7,29	7,55
LYDEC-Mohamadia	2,53	8,15	11,68	11,73	6,25	6,54
REDAL	2,13	7,21	10,83	10,89	6,56	6,56

Source : ONEP

2.Abonnés au réseau d'eau potable (Milliers)

ANNEE	1992	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
ONEP	305 (19,7%)	453	508	552	594	636	680	742	797 (28,8%)
REGIES	534 (34,6%)	624	655	694	718	768	811	854	902 (32,8%)
CONCESSIONS	707 (45,7%)	746	771	790	828	873	937	995	1061 (38,4%)
TOTAL	1546 (100%)	1822	1934	2036	2140	2277	2428	2591	2760 (100%)

Source : ONEP

3.Electricité

	1993	1998	2000	2003
Total production nationale (GWh)	ND	11695	11475	15341
Dont Hydraulique	ND	1759	704 (6%)	1441
Dont Importation d'Espagne	ND	(15%) 757	2402	(9,4%) ND
Energie nette appelée (GWh)	ND	12453	13942	16779
Puissance installée totale (MW)	3359	3675	4388	4508
Dont Hydraulique (MW)	927	1167	1167	ND
Puissance appelée maximale (MW)	ND	2325	2470	2977
Longueur Réseau Transport (km)	ND	15086	16147	17107
400 kV	ND	500	500	727
225 kV	ND	5028	5666	6459
150 kV	ND	763	763	316

60 kV	ND	8795	9218	9605
Longueur Réseau Distribution (km)	ND	60093	93088	129085
Moyenne tension	ND	23667	27912	36955
Basse tension	ND	36426	55176	92130

Source : Compilation de statistiques ONE

BIBLIOGRAPHIE

Documents collectés au Maroc :

Loi 10/95 sur l'eau
Textes d'application de la Loi sur l'eau
Rapport Banque Mondiale/ Note de politique sectorielle/secteur de l'eau et de l'assainissement/
décembre 2004
Note ONE/ Programme d'électrification rurale globale de l'ONE
Plaquette de la Direction de la statistique «Activité, emploi et chômage »/ 2003
Document de la CGEM / «Soixante mesures concrètes ». 2003
Plaquettes statistiques ONE : 1998 ; 2000 ; 2002 ; 2003.
Plaquette CGEM «Charte de l'investissement au Maroc».
Rapport annuel ONE / 2000 et 2003
Etude HYDROPLAN «Programme d'eau potable dans le rural » 7 volumes
PANE. Plan d'Action National pour l'environnement. MATUHE-PNUD. 2004
Stratégie du Maroc. De la planification à l'action pour un développement durable. MATEE-PNUD.
2004
Compte rendu de réunion du Conseil de l'eau.
Lois sur les rejets (eaux, air)
Rapport d'activité ONEP 2002
Plaquette ONEP (Version électronique) :
Indicateurs d'exploitation ONEP
Statistiques de production ONEP
Tarifs eau ONEP
Réutilisation eaux usées ONEP
Plaquette Rapport d'activité des Régies. 2003
Statistiques eau et électricité des Régies
Notes ONEP : Assainissement, AEP rurale, Tarifs ONEP
Union européenne. Réunion du Groupe Eau. 2003
- Etude PACS / Banque Mondiale – Ministère de l'industrie. 2003 (Version électronique)

Documents collectés à la BAD :

DSP 1996-1998 ; DSP 1996-1998 (mise à jour) ; DSP 1996-1998 (mise à jour)
DSP 2000-2002 ; DSP 2003-2005
RRP 1996 ; RRP 1999 ; RRP 2000 ; RRP 2002
Aide-mémoire de la mission d'identification BAD / Maroc / 14 au 18 mars 2005
Stratégie Groupe BAD pour le développement du secteur privé /4 janvier 2005
Note sur les Activités et Programmes du Secteur de l'eau / BAD / 3 mai 2004
Guideline for Country Assistance Evaluation / BAD / document non daté
Renforcement de l'appui en faveur des PRI / BAD / 22 mars 2005
Rapports d'évaluation et d'achèvement des projets (X = Disponible ; ND = non disponible) :

	Projet	Evaluation	Achèvement
Eau	APPROVIS. EAU POTABLE TANGER	X	X
	AEP TANGER (CHARF EL AKAB)	X	X
	BARRAGE D'EL HACHEF	X	X
	PROJET D'EAU POTABLE RADEEF / V	X	X
	PROJET D'EAU POTABLE (ONEP) V	X	X
	PROJET ALIMENTATION EAU POTABLE VI	X	X
	PROJET EAU POTABLE ASSAINISSEMENT	ND	ND
	AJUSTEMENT STRUCTUREL SECTEUR EAU	X	ND (Projet en cours)
Electricité	MICRO-CENTRALES HYDRO-ELECTRIQUES	ND	ND
	PROJET HYDROELECTRIQUE DE MATMATA	ND	X
	ELECTRICITY VII	ND	X
	INTERCONNEXION RESEAUX ELECTRICITE	X	ND (Projet en cours)

A. Documents divers (Version électronique) :

- Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'APD / Mai 2004
- Mémoire BIRD-SFI / Stratégie de coopération avec le Maroc / WB / 2004.
- Rapport du FMI No. 04/162 / Article IV / Maroc / Juin 2004
- Secteur des PME au Maroc / Etude CNUCED / Programme Méditerranée / Juin 2001